



Annonces classées Page B12
Bourse Page B11
Carrières Page B4
Sports Page B14

ÉCONOMIE

DENIS PICHÉ (514) 686-3431

RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES
FONDS MUTUELS TRIMARK
MIEUX PLACER POUR PERFORMER

LE DEVOIR, LES SAMEDI 1^{ER} ET DIMANCHE 2 MAI 1993

P R E S P E C T I V E S

Chiens de faïence

Dans l'affaire Univa, la vraie partie commence

Tout pouvoir est une conspiration permanente
Honoré de Balzac

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Contrôler une entreprise en détenant moins de 20% de son capital-actions, c'est un tour de force. Des financiers ambitieux comme les Bronfman de Hess-Edper en ont fait un art consommé, usant d'un enchevêtrement de participations. Et voilà que la Caisse de dépôt tente de faire de même avec Univa, sans la subtilité de montages financiers complexes toutefois, mais directement, à coup de conventions d'actionnaires avec un partenaire accommodant.

Cette semaine, on apprenait l'identité de la banque d'affaires qui a offert 200 millions\$ à Unigesco pour son bloc de 26% d'actions d'Univa, ou 8,85\$ pièce. Warburg, Pincus. Ce devait être un secret bien gardé. Mais un des membres du conseil d'Unigesco, croit-on, a vendu la mèche à un confrère. Avant de délier sa bourse, Warburg, Pincus a dû se délier la langue et confirmer son engagement.

Des New-yorkais distingués

Ce sont des New-yorkais comme Blackstone, ces financiers éconduits par la Caisse. A cause de l'illustre nom de Warburg, des banquiers juifs de Hambourg très influents qui ont façonné à leur manière le XIXe et XXe siècles, Warburg, Pincus fait plus distingué. Cette maison new-yorkaise n'a toutefois pas de lien avec S. G. Warburg, la grande banque d'affaires établie à Londres.

Warburg, Pincus fait plus distingué aussi à cause de ses méthodes. Contrairement à Blackstone, cette firme répugne à utiliser l'effet de levier. Elle ne compte pas endettée Univa afin de réaliser sa pleine valeur, ce qui ne peut que plaire à la Caisse.

Warburg, Pincus fait plus distingué aussi parce qu'elle offre moins que Blackstone. Payer trop, ça manque de classe. Il y a quelque chose d'altier, d'un peu aristocratique, à n'offrir que le minimum et afficher l'attitude détachée du *take it or leave it*. Warburg, Pincus offre 45 millions\$ de moins à Bertin Nadeau que ne le prévoyait la proposition de Blackstone au prix de 11\$ l'action.

Tant qu'à

vendre aux

Américains,

choisissons

les bien.

blement à Empire (la famille Sobey qui détient 24% des actions d'Univa), en vertu de la convention d'actionnaires qui lie Unigesco et Empire.

Les Sobey ont un sérieux dilemme à résoudre : s'en aller ou rester là. Partir et encaisser 8,85\$ l'action, beaucoup moins que les 11\$ qui miroitaient en début de l'année et beaucoup moins que la valeur à plus long terme de ce placement. Partir et mettre un terme à une association avec la Caisse de dépôt qui remonte à 1977. Ou encore rester là, marcher sur son orgueil et patienter en espérant que la Caisse matérialise ses voies impénétrables.

On murmure que le dépit rongé les Sobey par les temps qui courent. La partie de bras de fer qu'a menée la Caisse pour asseoir son pouvoir et museler les autres actionnaires d'Univa les a rendus amers, dit-on. Après tout, on citait la famille Sobey de Nouvelle-Écosse comme un modèle de collaboration avec le Québec inc. orchestré par la Caisse. Ne serait-elle plus qu'une vieille chaussette dont on peut maintenant se défaire? Autre temps, autres moeurs, doit-on conclure.

Warburg, Pincus procède maintenant à «la vérification diligente» de la situation financière d'Univa. La firme new-yorkaise pensait le faire incognito, elle devra vivre avec la célébrité.

Pour l'heure, on se regarde en chiens de faïence. Au terme de cette vérification, la véritable partie commence, une partie où la Caisse, Warburg, Pincus et les Sobey (le cas échéant) joueront leurs pièces sur fond de convention d'actionnaires.

L'objectif de la Caisse apparaît clairement : contrôler Univa avec moins de 20% du capital-actions d'une entreprise dont l'intégrité financière demeurerait intacte. Pour se faire, arranger la vente d'une bonne part d'Univa à des Américains conciliants, une transaction bardée de conventions qui permettra à la Caisse d'avoir la main haute. Tant qu'à vendre aux Américains, choisissons-les.

Certains actionnaires doivent se contenter de 8,85\$ l'action. C'est sans doute le prix à payer pour que le contrôle revienne à la Caisse. Pour Bertin Nadeau et pour la famille Sobey (si elle se retire d'Univa), il s'agit d'un total de 90 millions\$ de moins, 70 millions\$ US que des Américains verseront en moins.

Sans compter les petits actionnaires d'Univa à qui on ne demande rien : des chiens dans un jeu de quilles, des chiens qui regardent un évêque jouer ses billes.



Après les faussaires, les trafiquants de reçus d'impôt

Les magouilles se multiplient et se raffinent dans le domaine de l'art

Revenu Canada n'entend plus se laisser passer des croûtes et des faux

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Revenu Canada a ouvert une enquête, et porté les premières accusations, dans ce qu'il est convenu d'appeler le trafic des reçus d'impôts. Après l'affaire des dons de charité, le travail des inspecteurs

va s'étendre au commerce des copies «originales», une magouille plus raffinée à laquelle participent plusieurs petits cabinets d'avocats, de médecins, de dentistes ou autres entreprises en soif d'abris fiscaux.

Palais de Justice de St-Jérôme. Dans le corridor attenant à la salle d'audience deux témoins, un chiropraticien et un journaliste, attendent l'appel du juge Bruno Cyr. En face, fusain à la main, MH esquisse le croquis du journaliste.

Brouhaha à l'autre extrémité du corridor. Une meute de Mohawks se soumet, un à un, au détecteur de métal du gardien de sécurité avant d'entrer dans la salle où comparait Ronald «Lasagne» Cross. MH ne dévie pas son regard du carton.

MH, artiste-peintre de renom dit-on, soumet son fusain sur fond de carton à la critique du journaliste. Il lui fait part de son étonnement face à la ressemblance... par politesse. Il demande à MH de signer son oeuvre... par politesse. La communication était établie, sur fond de béton, une conversation qui ne se terminera qu'après le lunch.

C'est au cours du lunch que MH fera son étonnante proposition. Au chiro d'abord, puis au journaliste. L'abri fiscal de l'heure, sur fond de fraude fiscale. La naïveté du journaliste, trahie par son regard ahuri, fait sourire MH.

Le principe est simple, trop simple. L'artiste-peintre copie une oeuvre originale pour 500 ou 1000\$, qu'il accompagne d'une évaluation portant sur la pièce originale. L'acheteur verse 500 ou

1000\$ pour la copie, mais réclame du fisc, pour fins d'amortissement, la valeur de l'original. «Surtout, vous ne devez jamais vendre votre toile», insiste MH.

Une entreprise propriétaire d'une oeuvre d'art peut, à titre de biens meubles, amortir la valeur de cette pièce à un taux de 20%, dégressif, sur simple présentation d'une pièce justificative. «La règle du demi taux la première année s'applique», a précisé Michel Matifat, fiscaliste chez Poissant Thibault-Peat Marwick Thorne. Il n'y a pas de rigueur, les vérificateurs se contentent de voir de visu à ce que l'oeuvre soit réelle.

«Malheureusement, un tel stratagème existe!» reconnaît Serge Joyal, de l'Hôtel des encans de Montréal. «A ma connaissance, cela se fait surtout en Europe» croit, vaguement, Jacques Rivest,

d'Art contemporain. «Oui, nous sommes parfaitement au courant, et nous allons nous y attarder, éventuellement», a renchéri, catégorique, Ed Gauthier, de Revenu Canada. «Rares sont les artistes pouvant vivre, bien vivre de leurs oeuvres. Il faut parfois boucler les fins de mois», se défend MH.

MH est sans équivoque. Ce commerce de copies est plus répandu qu'on peut le croire à prime abord. L'artiste pouvait en peindre jusqu'à 10 par mois au plus fort de la croissance économique. «Plusieurs petits cabinets (d'avocats, de dentistes, de médecins, etc.) n'hésitent pas à s'y adonner.» Et pas de problème pour les évaluations et les contre-expertises. «Il existe, dans la région, un petit réseau de galeries qui se tiennent entre elles.» MH limite son analyse à la région des Basses Laurentides.

Au procès La Reine contre Claude Tremblay, alors propriétaire de la galerie d'art Sheraton de Ste-Thérèse, Serge Dubreuil, artiste-peintre, reconnaît avoir déjà fait des copies pour la galerie Régency, «alors que l'accusé y était animateur». Dubreuil a insisté: «J'y inscrivais qu'il s'agissait d'une reproduction faite à la main». Au cours de son témoignage, le peintre dira sans en préciser le nombre qu'il a souvent remis à l'accusé des certificats (d'évaluation) signés en blanc. Ces certificats étaient destinés à des «copies» de Stanley Cosgrove, des faux vendus par la galerie d'art en tant qu'oeuvre originale. Claude Tremblay a été reconnu coupable sous six chefs d'accusation mais la cause a été portée en appel.

Ed Gauthier, de Revenu Canada, va s'y attarder, une fois l'enquête actuelle terminée. L'enquête en cours, qui a permis de porter des accusations contre quatre résidents de Québec mais qui s'étend également à Montréal et à Toronto, porte sur un stratagème similaire, voire complémentaire, celui de la sur-évaluation des oeuvres d'art. Plus de 500 oeuvres réparties entre 25 organismes de charité, ont jusqu'à maintenant été saisies par Revenu Canada, et les réclamations dépassent les 6 millions\$. Un seul individu de Québec a plaidé coupable, pour l'instant.

Ed Gauthier résume le commerce ainsi. «Le vendeur refait à un contribuable, pour 1000\$, une pièce achetée à 100\$. La transaction est accompagnée d'une évaluation à 15 000\$. Le contribuable donne la pièce à un organisme de charité, en retour d'un reçu d'impôts de 15 000\$.» Les reçus

peuvent porter sur une somme entre 3 et 15 fois supérieure à la valeur marchande.

Si une oeuvre reconnue comme étant un bien culturel doit recevoir une certification d'un tribunal, le don de charité se fait plus librement, le fisc se contentant de la facture ou d'une évaluation, si la date de l'achat est antérieure à cinq ans. Dans le premier cas, la déduction permise peut atteindre 100% du revenu net alors que dans le second, le maximum est fixé à 20% du revenu net du contribuable.

Aux faussaires viennent donc s'ajouter les imitations et la surévaluation, en d'autres mots les trafiquants de reçus d'impôts. Sans compter le marché noir, qui se développe à l'ombre de la taxe de 15,56%. Une autre pratique, que l'on dit moins répandue celle-là et limitée à la location-achat, consiste «à prendre les dépenses fiscales sur l'ensemble de la valeur, combinant ainsi l'amortissement fiscal et la portion reliée au financement», se souvient Raymond Lachapelle, fiscaliste chez Raymond, Chabot, Martin, Paré.

«Il y a effectivement de l'abus dans le système relié à la sur-évaluation» lance Jacques Rivest, député. Et ce n'est pas tout! La même pièce peut revenir trois ou quatre fois sur le marché au cours de la même année, multipliant ainsi l'émission de reçus d'impôts. «Une oeuvre achetée dans un encan à un prix équivalant à 10 ou 25% de la valeur marchande peut être revendue à un particulier, qui la remet à une fondation en retour d'un reçu. La fondation, en besoin de financement, remet la pièce aux enchères, amplifiant le roulement de la roue.» Tant chez Revenu Canada que chez Revenu Québec, on ne peut chiffrer les sommes d'argent en jeu. «Ces transactions se confondent, dans les déclarations de revenus et les états financiers des entreprises avec les autres dons de charité ou les autres dépenses d'amortissement. Toute recherche ne pourrait se soustraire au cas par cas», précise Réal Roussi, de Revenu Québec.

Aux faussaires

viennent s'ajouter

les imitations

et la surévaluation,

en d'autres mots,

les trafiquants de

reçus d'impôt

Le gaz naturel, c'est le choix affaires.

Pour chauffer, de plus en plus d'entreprises choisissent l'énergie de l'économie.

Composez le 1 800 567-1313



Gaz
Métropolitain

• ÉCONOMIE •

Le syndicat prétend que Birks s'approprie le surplus de la caisse de retraite des employés

L'entreprise affirme que tous les retraités recevront leurs prestations

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Selon le syndicat des Métallos la plus que centenaire Birks, qui évolue présentement sous la protection des tribunaux, voudrait «s'emparer du surplus du régime de retraite de ses employés». Une affaire de 23 millions\$ estime le syndicat, «qui appartient aux travailleurs».

Dans un communiqué émis en début de soirée jeudi, le syndicat des Métallos a mis en garde la direction de Birks. «Birks peut s'attendre à une résistance acharnée de notre part afin de redonner aux travailleurs ce qui leur appartient», a déclaré Lawrence McBrearty, directeur québécois du syndicat.

Réclamant la paternité de ce surplus, le syndicat parle de manœuvre de la compagnie pour retirer leur dû aux travailleurs. «Le

surplus du régime signifie que chacun des employés devrait recevoir près de 12 000\$ en prestations supplémentaires de retraite. Nous cotisons à ce régime depuis 1949. C'est du salaire que nous avons accepté de différer pour avoir droit à une retraite décente. Il est immoral pour l'employeur d'hypothéquer notre retraite pour éponger sa dette», a renchéri Jean-Roch Montreuil, président du syndicat local des Métallos.

En mars dernier, Birks demandait au syndicat d'accepter de signer une lettre d'entente visant à soustraire le régime de retraite de la convention collective. «Le syndicat des Métallos a alors soumis un protocole d'entente où il acceptait la proposition patronale mais exigeait que le surplus soit redistribué aux membres. La compagnie a totalement ignoré la proposition syndicale et leurré le syndicat», a

ajouté Claire Paquette, permanente syndicale.

Chez Birks, on affirme que tous les retraités recevront les prestations auxquelles ils ont droit en vertu de la nouvelle loi. Ce n'est pas un autre «Singer revisité», prend-on soin d'ajouter. La compagnie a précisé, par la voie d'un communiqué, que «le régime de retraite, dont le surplus s'est accru par suite d'une contribution excédentaire de l'employeur, fait présentement l'objet d'une évaluation par la firme d'actuaire William M. Mercer.» Travaillant de concert avec la Régie des rentes en vue de se conformer à la nouvelle Loi sur les régimes complémentaires de retraite, «la firme d'actuaire aura à décider si la compagnie a droit à quelque surplus que ce soit, auquel cas ces argents seront employés pour rembourser les créanciers».

Birks représente le premier «cas» de terminaison de régime depuis la levée du moratoire et l'introduction de la nouvelle loi.

«Il reste à déterminer le montant du surplus, et la portion devant être remise aux employés en vertu des nouvelles dispositions de la loi», a déclaré au DEVOIR Michael Pesner, administrateur désigné et associé chez Poissant Thibault Peat Marwick. L'exercice ne sera pas terminé pour la rencontre des créanciers, le 7 mai prochain.

Birks précise, de plus, que les chèques d'indemnité de départ seront envoyés dès la semaine prochaine à tous les employés du siège social et des magasins mis à pied dans le cadre de son programme de redressement.

Carole Paquette, permanente syndicale, a accueilli favorablement cette réponse de l'employeur. «Comme nous avons reçu l'avis de

fin du régime la semaine dernière, nous nous inquiétons d'une clause qui attribuerait la paternité du surplus à l'employeur en cas de terminaison. Nous allons attendre les conclusions de l'étude de Mercer, et l'analyse par notre propre actualité».

Conditionnelle à l'approbation des créanciers, l'italienne Borgosia a soumis une offre portant sur l'acquisition de 39 magasins Birks et de trois installations de production devant être regroupés sous une nouvelle entité. Les quelque 1100 personnes encore à l'emploi de la bijouterie devraient conserver leur poste. Au plus fort de sa croissance, Birks coiffait un réseau de 118 magasins et comptait 2400 emplois. Parmi les emplois perdus figurent les 32 de l'atelier d'orfèvrerie, «le seul établissement chez Birks qui était syndiqué», poursuit le communiqué.

LA SEMAINE ÉCONOMIQUE

Canada

■ La récession est effacée

Le PNB canadien a progressé de 0,4% en février. À 509,2 milliards\$ (taux annuel), le produit national brut a réussi à surpasser son sommet pré-récession établi en mars 1990.

■ Des salaires chétifs

La rémunération hebdomadaire moyenne des Canadiens s'est établie à 557,13\$ en février, soit un maigre 2,5% de plus qu'en février 1992. Il s'agit de la plus faible progression sur un an depuis 1983. En janvier, la moyenne hebdomadaire se chiffrait à 556,51\$.

■ La construction toujours au ralenti

Les mises en chantier au pays ont baissé de 13,6% pour s'établir à 145 500 unités sur une base désaisonnalisée au premier trimestre de 1993, comparativement à 168 500 unités au trimestre correspondant de 1992. Au Québec, 30 000 mises en chantier ont été enregistrées, contre 33 100 un an plus tôt, soit une contraction de 9,4%.

■ Baisse des prestataires

Le nombre de personnes recevant des prestations d'assurance-chômage a baissé de 2% à 1,12 million au pays en février, par rapport au mois précédent. Au Québec, le nombre de bénéficiaires s'est replié de 1,2%. Le gouvernement fédéral a versé 1,8 milliard\$ en allocations de chômage en février, soit 1,3% de plus qu'en février 1992.

■ Hausse du taux d'escompte

La sanction sévère des marchés financiers à l'endroit du budget fédéral, forçant une contraction de près de 1 cent du dollar canadien face à sa contrepartie américaine, a commandé une hausse de 33 points de base du taux d'escompte. La Banque du Canada a fait passer son taux directeur de 5,27 à 5,60% mardi, sans incidence toutefois sur le loyer de l'argent exigé par les banques.

États-Unis

■ Plus forte baisse mensuelle des commandes

Les commandes manufacturières se sont repliées de 1,5% en mars, soit la plus forte contraction mensuelle en sept mois, pour atteindre 254,5 milliards\$ US. En février, les commandes avaient progressé de 1,3%, qui effaçait la diminution de 1,3% en janvier. Le gros du repli en mars provient du secteur du transport aérien.

■ Maigre hausse du PIB

Le PIB a progressé de 1,8% en rythme annuel au premier trimestre. À l'exclusion de la diminution des dépenses militaires, l'augmentation du PIB se chiffre à 3,5%. Le produit intérieur brut s'était accru de 4,7% au quatrième trimestre de 1992 et de 2,1% sur l'ensemble de l'année.

En assurant votre maison et votre voiture chez Desjardins, vous obtenez cette couverture en prime.



Catégorie «Compagnie d'assurances générales»

Suite à un sondage* mené auprès des consommateurs, les Assurances générales des caisses Desjardins viennent de remporter le Prix du Meilleur Commerce «or», dans la catégorie «Compagnie d'assurances générales». Ce prix est avant tout un témoignage de confiance qui vient couronner un service de première qualité et souligner la satisfaction de la clientèle. La référence ultime pour tout consommateur averti.

* Prix décerné par la firme indépendante Pelcom inc., selon un sondage réalisé par le Groupe Léger & Léger auprès de 3 500 consommateurs à Montréal et 2 700 à Québec.

AVANT de renouveler vos assurances auto et habitation,

- communiquez avec un agent en composant le 843-6868 ou le 1 800 463-5666
- ou venez le rencontrer directement à votre caisse Desjardins.



Assurances générales des caisses Desjardins

Desjardins L'incroyable force de la coopération.

FAMINE EN AFRIQUE

En Afrique, la sécheresse gagne du terrain. Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants n'ont plus de quoi se nourrir.

Faites parvenir votre contribution à:



5633, Sherbrooke est
Montréal (Qc)
H3N 1A3
Tél.: (514) 257-8711

(Mentionner qu'il s'agit d'une contribution versée aux victimes de la famine en Afrique. Un reçu d'impôt vous sera envoyé sur demande.)

2159 est
rue Ste-Catherine
Montréal, P.Q. H2K 2H9
524-1106

la Cordée

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 1993

À TOUTS LES SOCIÉTAIRES

Vous êtes cordialement invités à assister à l'assemblée générale annuelle de «Coopérative La Cordée» qui se tiendra au siège social, 2159 est, rue Ste-Catherine à Montréal, mardi le 11 mai 1993 à 19 heures.

Tous les sociétaires qui le désirent pourront se procurer l'ordre du jour de l'assemblée ainsi que les amendements aux règlements, au siège social de la Coopérative, ou encore sur simple demande téléphonique en composant le (514) 524-1106.

Bien à vous
Maurice Charron
secrétaire

• ÉCONOMIE •

EN BREF

BÉNÉFICE DE 9,1M\$ CHEZ DOM TEX

Dominion Textile a déclaré un bénéfice net de 9,1 millions\$, soit 0,22\$ par action ordinaire, au terme du troisième trimestre clos le 31 mars 1993, contre 2,1 millions et 0,03\$ par action pour la période correspondante de l'exercice précédent. Les ventes consolidées du trimestre s'établissent à 343 millions\$, contre 338 millions l'année dernière. Sur une base comparative, après exclusion des activités abandonnées ou vendues au cours de l'exercice précédent, la progression des ventes s'établit à 13,5\$. Pour les neuf premiers mois de l'exercice, Dom Tex a déclaré un bénéfice net de 19,1 millions\$, soit 0,43\$ par action, contre une perte de 17 millions ou 0,60\$ l'action l'année dernière. Les ventes des activités poursuivies ont atteint 973,9 millions\$, contre 870,1 millions pour la période correspondante de l'exercice précédent, en hausse de 11,9%.

LA ROYALE PROLONGE LE GEL DES TARIFS DE SES SERVICES

La Banque Royale a annoncé qu'elle prolonge jusqu'au 1er mai 1995 le gel des tarifs publiés de ses services aux particuliers, aux PME et aux entreprises au Canada. Les prix resteront donc inchangés pendant trois ans et demi. «Ce gel des prix vise à offrir une certaine stabilité en cette période d'incertitude où les Canadiens sont encore touchés par la récession et attendent des signes de reprise», retrouvés dans le communiqué remis par la Royale. La dernière augmentation des tarifs publiés de la Banque Royale remonte à novembre 1991. En juin dernier, la Banque Royale était la première institution bancaire canadienne à annoncer un gel des prix jusqu'au 1er novembre 1993 au minimum. L'extension du gel jusqu'au 1er mai 1995 porte à 42 mois, soit 3 ans et demi, la période pendant laquelle les prix resteront inchangés.

RONA-DISMAT ADHÈRE À QUALITÉ-QUÉBEC

«En adhérant à Qualité-Québec, le Groupe Rona-Dismat participe activement à la création d'emplois au Québec. Non seulement devient-il membre, mais de plus entend-il favoriser l'identification des produits québécois en vente dans son réseau et en faire la promotion dans ses circulaires.» C'est ainsi que M. Claude Béland, président de la Société de promotion Qualité-Québec, accueillait hier le plus important réseau de produits de quincaillerie, matériaux de construction et horticulture au Québec dans les rangs de la Société. L'adhésion des cinq bannières du Groupe Rona-Dismat constitue une étape importante pour Qualité-Québec puisqu'elle concrétise ses efforts récents pour engager les grands réseaux de distribution dans son mouvement. «Avec 571 membres, c'est près de 80 % de notre objectif de la première année qui est atteint après seulement six mois de recrutements», a ajouté M. Béland.

PETITE HAUSSE DU TRAFIC AÉRIEN

Genève (Reuter) — La hausse du trafic passager sur les lignes internationales n'a été que de 7 % au premier trimestre par rapport aux trois premiers mois de 1992, a indiqué l'Association internationale du transport aérien (IATA) jeudi soir à Genève. La capacité des vols passagers augmentée de 8 %, ce qui signifie que les avions des 213 compagnies membres de l'IATA ont été moins remplis. Le taux d'occupation moyen des appareils est ressorti à 64 % au premier trimestre contre 67 % en 1992. Le directeur général de l'IATA, Pierre Jeanninot, a récemment révélé que les membres de l'organisation avaient enregistré une perte de 4,8 milliards\$ US sur leurs services internationaux réguliers en 1992. A Bruxelles, l'Association des transporteurs aériens européens (AEA), qui regroupe 23 compagnies régulières, a annoncé pour mars une hausse de 11 % de son trafic passager international par rapport au même mois de 1992.

REPRISE EN GRANDE-BRETAGNE

Washington (Reuter) — Le progrès considérable réalisé contre l'inflation a jeté les fondements d'une reprise de la croissance. Nous avons maintenant nettement la preuve qu'une reprise est en cours sur un large front, a déclaré hier Norman Lamont, chancelier de l'Echiquier. Il a toutefois ajouté qu'il est trop tôt pour dire que le chômage a atteint son plafond, malgré son recul en février et mars.

Les papetières attendent toujours une reprise pour retrouver la rentabilité

La productivité est devenue le nerf de la guerre

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Par l'ampleur de ses déficits, l'industrie des pâtes et papiers s'est vue contrainte de faire d'importants efforts de rationalisation depuis trois ans, ce qui lui permet aujourd'hui d'être mieux positionnée sur son marché traditionnel nord-américain, mais encore faut-il qu'il y ait une reprise forte de l'économie pour que les papetières retrouvent leur rentabilité des bonnes années. Il faudra vraisemblablement attendre encore un an pour que ce soit le cas.

On prévoit tout de même des progrès marqués en 1993, par rapport à la situation antérieure. Au Québec seulement, les papetières ont enregistré des pertes de 1,4 milliard\$ au cours des deux dernières années. Un grand nombre de sociétés continuent toujours de présenter des résultats trimestriels dans le rouge, mais les dirigeants de ces entreprises s'encouragent à la pensée que les déficits sont moins gros qu'avant!

Ce n'est pas le cas pour tout le monde, puisque Tembec annonçait hier une perte nette totale de 16,4 millions\$ pour le deuxième trimestre de 1993, en comparaison d'une perte de 8,2 millions\$ pour la période correspondante l'an passé. Il y a dans le déficit trimestriel de cette année un montant de 7 millions\$ dû à des activités abandonnées par une filiale américaine. Toutes les démarches de restructuration

entraînent des coûts qui font mal aux entreprises.

Néanmoins, l'industrie des pâtes et papiers est cyclique et elle a appris depuis longtemps à vivre avec le syndrome des montagnes russes, sauf que cette fois il faut faire face à de nouveaux phénomènes, tels la mondialisation, le recyclage des vieux papiers et la protection de l'environnement. Les conditions du marché l'ont cependant affectée durement l'an dernier, sans lui donner la possibilité de réagir, comme l'avouait cette semaine M. Pierre Desjardins, président et chef de la direction de Domtar: «Nous avons continué de faire d'excellents progrès relativement aux facteurs qui sont sous notre contrôle, mais nous avons perdu du terrain en ce qui a trait aux facteurs indépendants de notre volonté: le volume de l'industrie et les prix».

En fait, les prix étaient plus bas qu'en 1991. Dans le papier journal, par exemple, le prix moyen par tonne métrique était de 433\$ US en comparaison de 530\$ en 1991. Dans les papiers fins, qui est la première spécialité de Domtar, il est même arrivé que les marges bénéficiaires soient tombées plus bas que celles de la pâte kraft.

Les volumes de papiers fins demeurent encore très forts sur le marché nord-américain, mais on constate quand même une légère remontée des prix. Ainsi, en mars dernier les clients ont soutenu une augmenta-

tion de 50\$ à 80\$ la tonne dans les papiers de communication et une nouvelle hausse de 40\$ à 60\$ est annoncée par la fin de mai, mais il reste à savoir comment réagiront les clients. Dans le papier journal, l'industrie a réussi à réduire de 5% les remises aux clients dans le dernier trimestre de 1992 et elle s'apprête à mettre en place une seconde réduction, de 7% cette fois. C'est dans le bois d'oeuvre que les choses vont le mieux pour les fabricants avec des prix records au début de cette année.

Bref, en prenant en considération tous ces éléments et les économies obtenues grâce à des gains de productivité, Domtar pense obtenir cette année une amélioration de 160 millions\$ dans ses résultats d'exploitation, ce qui lui permettrait de déclarer un bénéfice d'exploitation, mais pas encore un bénéfice net à cause du fardeau de son service de la dette.

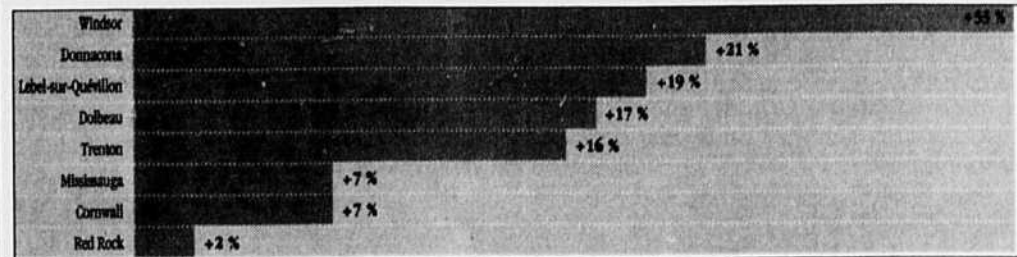
En fait, le repositionnement des entreprises sur les marchés a beaucoup à voir avec les gains de productivité. Chez Domtar, on est très fier de l'évolution survenue à l'usine de Windsor, qui au départ était très moderne, mais où il a été possible quand même d'enregistrer des gains de productivité sensibles. Ainsi, en 1992 cette usine a augmenté son volume de production de 27% et le nombre de tonnes par homme-heure de 33%, tout en réduisant de 9% les coûts par tonne par rapport à 1991 et en faisant passer le nombre d'employés

de 1200 à 950.

Domtar se réjouit particulièrement de cette hausse de volume de 27% parce que l'augmentation moyenne pour l'ensemble de l'industrie n'a été que de 3%. Il est évidemment plus facile de connaître de tels progrès dans une usine dotée d'équipements très modernes, ce qui est le cas de l'usine de Windsor. M. Desjardins souligne que les objectifs fixés pour Windsor ont été calqués sur ceux des deux usines les plus performantes au monde (ce sont deux usines américaines).

A peu près toutes les entreprises tiennent ce langage d'une amélioration de la productivité. A la société Produits forestiers Canadien Pacifique (PFCP), le président et chef de la direction, M. Paul E. Gagné, rappelle que pour atteindre l'un des coûts de production les plus bas en Amérique du Nord, il faut d'une part éliminer les machines désuètes et moderniser les autres. L'une des mesures courantes de la productivité dans l'industrie est le nombre d'heures-personnes requises pour produire une tonne de papier. PFCP en était à 5,7 heures-personnes en 1989 et elle prévoit atteindre 3,3 heures-personnes cette année.

Mais, comme les concurrents aussi améliorent leur productivité, la poursuite de la productivité devient un processus sans fin. C'est pour cette raison que l'industrie canadienne des pâtes et papiers prévoit devoir investir 50 milliards\$ au cours des dix prochaines années.



Augmentation de la productivité, entre 1992 et 1991, exprimée en tonnes par heure-personne dans les principales usines de Domtar.



Prix de vente en 1992 des principaux produits de Domtar exprimés en pourcentage du prix du dernier sommet cyclique.

Le décret de la construction prolongé jusqu'au 14 juin

Les bureaux du ministre Cherry saccagés

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Malgré l'intimidation syndicale et les arguments économiques des entrepreneurs, le ministre du Travail Normand Cherry a annoncé hier la prolongation du décret de la construction, qui arrivait à échéance aujourd'hui, jusqu'au 14 juin.

Le ministre veut forcer les parties à négocier d'ici là une entente sur les conditions de travail sur les chantiers. Et pour s'en assurer il délègue à la table de négociation, en plus du conciliateur Pierre Dufresne, nommé le 30 mars, un de ses sous-ministres, M. Jacques Henry.

M. Henry agira comme «personne ressource», dit le communiqué du ministre, auprès des parties. Dans les faits, il sera là pour mettre un peu de pression sur elles.

M. Cherry a annoncé cette décision après un conseil des ministres téléphonique tenu en fin de journée hier au terme d'une commission parlementaire destinée à entendre syndicats et patrons sur le sujet.

Tout au long de la journée, les arguments ont été durs. Du côté syndical, un porte-parole de la CSN a fait valoir que «la marmite est sur le bord de sauter» sur les chantiers. Des travailleurs de la construction sont frustrés de voir que certains ont du travail, au noir, tandis que ceux qui ont des cartes de compétence sont confinés au chômage et à l'aide sociale. M. Olivier Lemieux de la CSN-Construction attribue en partie aux ingérences du gouvernement et au décret qu'il va reconduire une part de cette colère.

Lundi, LE DEVOIR écrivait qu'une explosion de violence est à craindre sur les chantiers, des patrouilles de nuit ayant commencé et les syndicats étant résolus à en expulser les travailleurs au noir.

Du côté patronal, on déplorait que «certaines centrales syndicales semblent nostalgiques du bon vieux temps où syndicats et travailleurs faisaient la loi sur les chantiers», dit M. Reynald Couillard de l'AECQ, en référence au saccage de la Baie-James

dans les années 1970.

Les parties n'étaient d'accord que sur une chose: éviter de prolonger le décret. De part et d'autre, on craint de se retrouver devant le même cul-de-sac dans 45 jours.

Etait-ce pour convaincre le ministre ou pour exprimer leur frustration, des syndicats de la construction ont commis du vandalisme, hier matin, aux bureaux de M. Cherry aussi bien à Québec qu'à Montréal.

Les deux associations syndicales présentes à la table de négociation, la FTQ-Construction et le Conseil provincial des métiers de la construction, ont par la suite annoncé leur boycott de la commission parlementaire.

Les syndicats estiment que la commission était pipée et que la décision du ministre de prolonger le décret était prise à l'avance.

Aux yeux du président du Conseil provincial, M. Maurice Pouliot, le ministre est «de connivence» avec les patrons pour «régler ça sur le dos des travailleurs». En quittant le parlement, le porte-parole de la FTQ M. Jean Lavallée a souhaité que le gouvernement «se mêle de ses affaires» et laisse le rapport de force s'établir entre les travailleurs et leurs patrons et la négociation suivre son cours par elle-même.

Les patrons, représentés par l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ), ont plutôt déposé des arguments de nature économique. Ils ont présenté l'industrie comme étant dans une situation catastrophique dans l'espoir de convaincre le ministre non pas de prolonger le décret mais de le modifier en baissant de 20% les salaires pour la première année.

Le ministre n'a retenu ni les arguments de l'AECQ ni n'a été influencé par les gestes disgracieux des syndicats. Il a soutenu que les parties n'avaient «pas fait leur travail» depuis le début de l'année. Qu'elles n'avaient rien fait pour faire avancer la négociation.

En matinée, une quarantaine de



PHOTO PC

Un aperçu du bureau de Normand Cherry après le saccage.

syndiqués de la construction se sont présentés au bureau du ministre à Montréal et ont renversé un bureau, fracassé un miroir, dérangé les meubles, posé des autocollants sur les murs et fait du grabuge dans les salles de bain sur plusieurs étages, rapporte une porte-parole du ministère.

A Québec, une vingtaine de travailleurs sont allés manifester au bureau du ministre rue Saint-Amable. Ils ont été moins colériques, se bornant à renverser une plante et le drapeau du Québec.

Le porte-parole de la CSN a fait valoir que les parties peuvent réussir à s'entendre, car elles sont toutes deux conscientes des problèmes de l'industrie, si «l'épée de Damoclès» du décret disparaissait. «Si le rapport de force s'exerçait, dit M. Olivier Lemieux, je pense que pour une fois, on pourrait peut-être arriver à de vraies solutions pour régler les problèmes de l'industrie parce que, dans l'histoire, c'est toujours en période de crise économique que les plus grandes réformes se sont passées».

L'année 1993, dit M. Lemieux, risque d'être la pire depuis 25 ans. L'argument patronal est justement

économique. Depuis 1990 dit l'AECQ, on a perdu 13% des emplois dans l'industrie, le nombre d'heures-personne travaillées a chuté de 35% (on parle bien sûr des heures déclarées légalement). L'AECQ parle de 1200 faillites du côté des entrepreneurs et d'une chute vertigineuse des profits dans l'industrie.

Quelque 40 000 travailleurs n'ont pu renouveler leur carte de compétence en 1993 parce qu'ils n'ont pas assez travaillé l'année précédente.

Le travail au noir, évalué par l'AECQ à 25 millions d'heures de travail est la grande cause des malheurs de l'industrie.

La thèse de l'AECQ, avec laquelle les syndicats ne sont pas d'accord, c'est que le coût de la main-d'oeuvre est la cause principale du travail au noir. Un particulier qui veut se faire bâtir une maison préférera embaucher un travailleur au noir parce que ça lui coûte moins cher de main-d'oeuvre.

D'autres, comme le porte-parole péquiste Francis Dufour, pensent qu'il faut regarder du côté des taxes trop élevées et de l'inertie du gouvernement à l'égard de la relance de l'économie. Le travail au noir, dit-il, n'est pas causé que par les travailleurs.



Nos placements sont d'un grand intérêt... nos stratégies aussi!

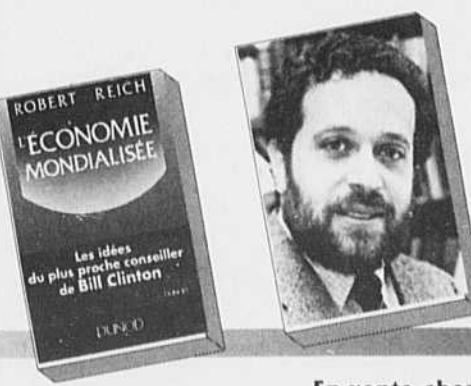
Anjou 355-2050 • Brossard 445-3224 • Chicoutimi 549-5746 • Hull 777-9119
LaSalle 366-1175 • Laval : Complexe Daniel-Johnson 686-8840, Val des Arbres 668-5223 • Longueuil 679-2810 • Montréal : Complexe Desjardins 286-3225
Peel/Sainte-Catherine 499-8440 • Ottawa 567-0056 • Pointe-Claire 630-3717
Québec : Charlesbourg 626-2340, Sainte-Foy 653-6811 • Sherbrooke 566-5667



Fiducie Desjardins
POUR GÉRER L'AVENIR

Desjardins L'incroyable force de la coopération.

ROBERT REICH L'ÉCONOMIE MONDIALISÉE



Pour valoriser et assurer la prospérité économique future, il faut fournir un effort spécifique en faveur de l'éducation et de la formation.

Ce livre permet de mieux comprendre ce qui se passe en Amérique du Nord, ainsi que la situation économique actuelle dans la Communauté européenne.

Robert Reich est désormais au pouvoir et il va être en mesure de mettre en oeuvre les idées qu'il a énoncées dans ce livre. Et tous les pays, vont maintenant devoir en tenir compte.

En vente chez votre librairie — Diffusion: Diffullvre Inc.

• ÉCONOMIE •

Prêts hypothécaires

Vive concurrence pour les produits marginaux

FRANÇOIS PIETTE
COLLABORATION SPÉCIALE

Les taux d'intérêt hypothécaires offerts par les institutions financières sont parmi les plus bas des 20 dernières années. Qui plus est, ces dernières se livrent une concurrence particulièrement vive sur les produits marginaux. Si vous êtes parmi ceux qui aller souscrire un premier emprunt hypothécaire dans les prochaines semaines ou en renouveler un, vous ne pouvez que jubiler.

Le prêt fermé à terme de six mois, par exemple, est actuellement offert à un taux fixe aussi bas que 5,75% par les Banques de Montréal, Scotia, Toronto-Dominion et Royale. La plupart des caisses populaires proposent plutôt un taux qui oscille entre 6,25 et 6,5%. «Les taux pour ces prêts devraient normalement se situer autour de 6,75%», admet candidement Clément Roberge, gestionnaire placements et taux d'intérêt à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec.

Les prêts à court terme de six mois ou un an comportent des taux d'intérêt moins élevés que ceux des prêts à terme de 3 à 5 ans et, conséquemment, procurent des économies substantielles à l'emprunteur. Mais ils sont aussi plus risqués que les prêts à terme long puisqu'il faut les renégocier plus fréquemment suivant des conditions d'emprunt qu'on ne peut pas prévoir d'avance. Aussi, les prêts à très court terme sont généralement recherchés par ceux qui ont les moyens d'assumer des variations importantes de leurs paiements hypothécaires.

Récemment lancé, le prêt à terme de six mois convertible est un autre produit de nature spéculative. L'emprunteur peut le remplacer par un prêt à terme plus long n'importe quand avant l'échéance de six mois. Cette option est avantageuse en autant que les taux d'intérêt ne subissent pas de hausse brusques, qui ne lais-

sent pas à l'emprunteur le temps de réagir. «Environ 25% de nos clients choisissent maintenant le prêt à terme de six mois convertible offert à un taux de 6,95%», indique Jim Rager, vice-président Service des hypothèques à la Banque Royale, le premier prêteur hypothécaire en importance au Canada et le troisième au Québec, derrière le Mouvement Desjardins et la Banque Nationale.

La concurrence parmi les institutions financières est cependant beaucoup moins marquée pour les prêts à terme d'un à cinq ans conventionnels. La majorité des institutions affichent un taux fixe de 7,25% pour le prêt fermé à terme d'un an. Ce prêt accapare environ 40% du portefeuille hypothécaire des caisses populaires de la fédération de Québec, indique Clément Roberge. En comparaison, le prêt à terme de six mois n'attire qu'environ 10% de la clientèle.

Au cours des 10 dernières années, le taux d'intérêt demandé pour un prêt à terme d'un an a été en moyenne de 10,91%, celui pour un prêt à terme de cinq ans, de 11,96%.

La Banque de Montréal a créé toute une commotion il y a quelques semaines en proposant un prêt à terme convertible de trois ans à un taux de 5,75%, soit deux points de pourcentage moins élevés que les prêts de même terme des concurrents. Le hic, c'est qu'il s'agissait d'un taux d'intérêt variable plutôt que fixe. Ce coup d'éclat publicitaire ne visait en fait la clientèle qui a des assises financières solides.

«Environ 5% de nos clients optent pour un taux variable, le plus souvent pour un renouvellement de prêt», explique Michel Bédard, directeur régional, Sainte-Foy, à la Banque de Montréal. Si un consommateur n'a pas les moyens de rembourser une hypothèque à un

taux, disons, de 8%, on ne lui proposera pas un prêt à taux variable à 5,75%.

La Banque de Montréal a été la première, à la fin des années 80, à introduire le prêt hypothécaire résidentiel à taux variable, c'est-à-dire qui augmente ou diminue en fonction des fluctuations du marché hypothécaire. Une poignée d'institutions financières lui ont depuis emboîté le pas.

Un prêt hypothécaire de 50 000\$ financé à 6% plutôt qu'à 8% (amortissement de 25 ans) peut rapporter plus de 2000\$ d'économie à l'emprunteur en trois ans. Par contre, si le taux d'intérêt grimpe et se maintient à 8,5% six mois après qu'il ait souscrit le prêt, celui-ci essuiera une perte de près de 2000\$ en trois ans. Ce prêt est convertible en tout temps sans pénalité durant le premier six mois et à tous les six mois par la suite.

«Il faut avoir l'estomac solide pour financer une dette de 50 000 ou 60 000\$ à un taux variable», commente pour sa part Clément Roberge. Le Mouvement Desjardins n'offre pas de prêt à taux variable. Du moins, pas encore.

Les banques de Montréal et Royale ont récemment mis en marché un prêt à taux variable plafonné (à un taux plus élevé que le taux variable non plafonné). La mécanique est la même que pour le prêt à taux variable sauf que le taux cesse de varier quand il atteint un niveau ou un plafond de 9,5%. Le taux variable est alors «fixé» à ce niveau pour le reste du terme (Banque de Montréal) ou redevient variable si le marché hypothécaire entreprend une baisse (Banque Royale).

Les institutions tentent de plus de séduire les consommateurs avec diverses promotions. Une première institution vous proposera peut-être de réduire le taux de votre

prêt si vous accepter d'y transférer vos autres activités financières; une seconde, un certain montant en certificats cadeaux; et une troisième, une assurance invalidité (hypothécaire) sans frais durant les six premiers mois.

Les consommateurs ne se bousculent toutefois pas aux portes des institutions financières. Les nouveaux propriétaires ne sont pas légion et, au contraire, bon nombre de ceux qui sont déjà propriétaires ont renouvelé leur hypothèque l'automne dernier quand les taux se sont mis à descendre en cascades. Les représentants des institutions financières admettent que la croissance de leur portefeuille hypothécaire en 1993 sera nettement en-deça du 10 à 15% d'abord prévu.

Par ailleurs, solliciter les clients des concurrents est plus que jamais de mise parmi les institutions financières. La Banque Nationale, l'automne dernier, s'est adressée publiquement aux clients des autres institutions financières pour leur proposer de transférer leur hypothèque dans l'une de ses succursales. La Banque Nationale a même offert de payer elle-même la pénalité qu'aurait normalement dû payer les «transfuges» à leur ancienne institution.

En plus des pénalités usuelles, certaines institutions financières ont depuis instauré un droit de quittance variant de 100 à 500\$ afin de ralentir les ardeurs de ceux qui voudraient transférer leur hypothèque à la moindre offre alléchante.

Le marché hypothécaire est au cœur des opérations d'une institution financière. «La résidence, rappelle Michel Bédard, c'est l'actif de base de la cellule familiale. Quand une famille se rend à une banque pour obtenir une hypothèque, il ya de bonne chance qu'elle en vienne à y réaliser l'ensemble de ses opérations financières».

Propriété intellectuelle

Les É.-U. réhabilitent le Canada

MARIE TISON
PRESSE CANADIENNE

Washington — Les États-Unis ont retiré le Canada d'une liste de pays que l'administration américaine soupçonnait de pratiques douteuses dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Les États-Unis ont pris cette initiative parce que le Canada protège maintenant davantage les brevets pharmaceutiques, en raison de l'adoption du projet de loi C-91.

L'administration américaine utilise une disposition de sa Loi commerciale, la «section spéciale 301», pour identifier les pays qui ont des pratiques douteuses dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Elle place ces pays dans diverses catégories, dépendant de la gravité de ces pratiques et du manque de bonne foi des gouvernements incriminés. Dans les pires cas, l'administration doit décider dans les 30 jours si elle entreprend une enquête formelle.

Dans les cas les plus légers, placés sur une «liste de surveillance», l'administration effectue des révisions régulières, ou garde simplement un oeil sur l'évolution du dossier.

Hier, le représentant américain au Commerce Mickey Kantor a annoncé l'ajout de plusieurs pays sur les listes, et le retrait de trois: le Canada, l'Allemagne et le Paraguay.

Un porte-parole de l'ambassade canadienne à Washington a expliqué que les États-Unis avaient retiré le Canada parce que, pour la première fois depuis la création de ces listes de surveillance, en 1989, l'industrie pharmaceutique américaine n'avait pas porté plainte contre le Canada.

L'industrie américaine faisait valoir auparavant que le système canadien ne protégeait pas suffisamment les brevets pharmaceutiques.

Le 3 février dernier, le Parlement canadien a adopté le projet de loi C-91, qui prolonge de plusieurs années la période de protection des médicaments brevetés. Cette législation vise également à rendre plus difficile la production de versions moins coûteuses, dites «génériques», des médicaments brevetés.

Le porte-parole de l'ambassade a affirmé que le Canada avait adopté ce projet de loi afin de se conformer aux normes internationales en fait de brevets pharmaceutiques, et afin d'attirer au pays des investissements dans le domaine de la recherche et du développement, qui ne se seraient pas matérialisés sans une meilleure protection du résultat final.

Le porte-parole a ajouté que le texte de l'Uruguay Round sur la propriété intellectuelle, actuellement considéré par le GATT (General Agreement on Tariffs and Trade), aurait de toute façon obligé le Canada à adopter des mesures semblables.

«Nous avons pris de l'avance et nous sommes maintenant en position d'être plus compétitifs pour obtenir des investissements», a indiqué le porte-parole, qui n'a pas voulu s'identifier.

Il a indiqué que le gouvernement canadien n'avait jamais vraiment pris la section spéciale 301 au sérieux, parce qu'il le considérait comme une mesure commerciale unilatérale de la part des États-Unis.

«Comme nous ne nous en sommes jamais vraiment souciés, nous ne sommes pas vraiment en train de sauter de joie parce que nous avons été retirés de la liste», a conclu le porte-parole de l'ambassade.

Le Japon dans le collimateur des États-Unis

Washington (Reuter) — Les États-Unis accusent le Japon d'écarter les sociétés étrangères de ses marchés publics et ont ouvert une enquête pour vérifier si Tokyo honorait son engagement d'acheter des super-ordinateurs américains, a dit hier le délégué au commerce extérieur, Mickey Kantor.

Cette initiative pourrait conduire Washington à prendre des sanctions commerciales contre le Japon. Washington a aussi épinglé le Brésil, l'Inde et la Thaïlande pour les violations au droit de la propriété intellectuelle et artistique.

Les services de Mickey Kantor ont précisé que le Japon disposait de deux mois pour régulariser la situation, à savoir cesser ses pratiques discriminatoires, faute de quoi le gouvernement pourrait prendre des mesures qui pourraient notamment se caractériser par la réduction des importations japonaises.

Quant à l'enquête, a expliqué le secrétaire au Commerce, elle répond «aux graves préoccupations du gouvernement des États-Unis» qui craint que les Japonais ne tiennent pas leurs promesses de lever les entraves aux achats de gros calculateurs américains.

Si ces craintes se vérifiaient, le secrétaire au Commerce a souligné qu'il risquait d'entamer une procédure susceptible de déboucher sur des sanctions commerciales.

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

Agent(e) de projet

LE CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE est à la recherche d'un(e) agent(e) de projet, pour une période limitée de quelques mois, dont la tâche sera de soutenir la mise sur pied de la future Académie québécoise du théâtre.

La personne engagée devra préparer un plan de financement, entreprendre des démarches auprès des diffuseurs et de commanditaires et soutenir les travaux des membres de l'Académie en vue d'organiser une première remise de prix destinée à récompenser les meilleures réalisations du théâtre professionnel québécois.

La personne devra faire preuve d'une grande autonomie, d'un esprit d'initiatives et posséder une expérience pertinente. Le travail sera effectué en lien avec le Conseil québécois du théâtre et sous la direction d'un conseil d'administration provisoire.

Faire parvenir un curriculum vitae et une lettre explicative à l'attention de :

M. Pierre Rousseau
Directeur général
Le Conseil québécois du théâtre
5505, boul. Saint-Laurent, bureau 4120
Montréal, Qc
H2T 2S6

Date limite : Mardi, le 18 mai 1993

N.B. La date d'entrée en fonction sera à déterminer avec la personne retenue. Les conditions de travail sont négociables.

**POUR OBTENIR
DES CANDIDATES
ET DES CANDIDATS
DE QUALITÉ,
UTILISEZ
LES CARRIÈRES
ET PROFESSIONS
DU JOURNAL**

LE DEVOIR

985-3399

**LES POSTES SONT OFFERTS
ÉGALEMENT
AUX FEMMES
ET AUX HOMMES**

JOURNALISTE

LE DEVOIR est à la recherche de deux jeunes journalistes à titre de surnuméraires d'été pour travailler au sein de la section des informations générales.

Un diplôme universitaire de premier cycle (en journalisme, en communication et/ou dans un autre domaine), une connaissance de la presse écrite et la maîtrise d'autres langues que le français seront des atouts.

Durée de l'emploi: 10 semaines

Rémunération: selon la convention collective en vigueur.

Envoyez vos candidatures avant le 15 mai à:

Bernard Descôteaux,
rédacteur en chef
LE DEVOIR
2050 de Bleury, 9e étage
Montréal (Québec)
H3A 3M9

REPRÉSENTANT PUBLICITAIRE SECTEUR AFFAIRES

Le candidat recherché doit posséder les qualifications suivantes:

- Connaissance approfondie du milieu des affaires et des agences publicitaires;
- solide expérience de la vente dans un média;
- bilinguisme;
- Autonomie, sens des responsabilités, initiative;
- capacité et volonté de s'impliquer activement dans le milieu des affaires, chambre de commerce, associations, etc.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature au soussigné au plus tard le 7 mai à 17 heures.

Le poste est ouvert également aux hommes et aux femmes. Le masculin est utilisé dans ce texte afin d'en faciliter la lecture seulement.

Lucie Pinsonneault,
directrice de la publicité

LE DEVOIR
2050 de Bleury, 9e étage
Montréal (Québec)
H3A 3M9

Laurentian University  **Université Laurentienne**

DIRECTEUR DES RELATIONS UNIVERSITAIRES

L'Université Laurentienne est à la recherche d'un nouveau cadre supérieur dynamique qui assumera le poste de directeur général des relations universitaires, lequel relève directement du recteur.

Approuvé récemment, le Plan stratégique de l'Université reconnaît que de meilleures communications internes et externes sont essentielles à l'essor de l'Université au cours de la prochaine décennie. Le Directeur des relations universitaires sera principalement responsable de cet objectif, se chargeant notamment de:

- diriger et coordonner les activités des grandes unités suivantes de l'Université: Communications, Affaires des anciens, Liaison, Affaires culturelles et Services aux étudiants (pourvu, dans le cas de cette dernière unité, que le directeur possède les qualités requises);
- superviser l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie des communications cohérente et globale à l'Université Laurentienne (incluant les publications, les communications internes, la commercialisation et la mobilisation de fonds);
- travailler avec le recteur afin de reconnaître et de promouvoir la réussite à l'Université et d'assurer le succès de la mobilisation de fonds et du développement des projets.

La personne choisie devra posséder, entre autres, les qualités et titres suivants:

- une excellente capacité de communiquer en français et en anglais;
- au moins un diplôme de premier cycle et la capacité manifeste de travailler efficacement dans le milieu universitaire et le secteur privé, et d'établir un rapprochement entre les deux;
- un succès reconnu dans un poste de direction de fonctions étroitement reliées (communications, commercialisation, mobilisation de fonds, gestion);
- un style de direction indépendant et ouvert, et la capacité de fonctionner efficacement, avec intégrité et un sens de l'humour, dans une atmosphère passablement ambiguë.

L'Université Laurentienne souscrit au principe de l'équité en matière d'emploi et encourage toutes les personnes qualifiées, y compris les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles et les personnes handicapées, à poser leur candidature.

Les personnes intéressées sont priées de répondre sous pli confidentiel et d'indiquer le numéro de dossier 08-010MT.

Westcott Thomas & Associates Limited • PSA INTERNATIONAL
#900 - 2200 Yonge Street, Toronto, Ontario M4S 2C6
Téléphone: (416) 481-4471

PSA
INTERNATIONAL

PARTENAIRES EN SÉLECTION ET AFFECTATION

A.W. Fraser
& Associates
Vancouver - Edmonton
Calgary

Dr. E.H. Scissons
& Associates Ltd.
Saskatoon

Westcott, Thomas
& Associates Ltd.
Toronto

Allen Etcovitch
& associés ltée
Montréal

ÉCONOMIE

PUBLICITÉ - COMMUNICATIONS

Une question d'atomes crochus

Cossette s'allie au groupe français BDDP

PATRICK PIERRA
COLLABORATION SPÉCIALE

Cossette, première agence de publicité au Québec et deuxième au Canada, vient de conclure une entente avec le groupe international BDDP (Boulet, Dru, Dupuy, Petit). Claude Lessard, président de Cossette, explique les raisons de cette entente et précise sa portée.

Le Devoir: Pourquoi avez-vous signé un accord avec un groupe international?

Claude Lessard: Il s'agit d'une entente d'échanges de services, sans échange d'actions. Nous devons souvent assurer des mandats pour nos clients hors du Canada. Jusqu'ici, on agissait au cas par cas, en travaillant avec des agences que nous connaissions dans les pays concernés. Nous avons, par exemple, déjà travaillé sur le compte de Renault avec l'agence française Publicis. Mais, récemment, ce type de demandes est devenu plus fréquent de la part de nos clients actuels.

De plus, nous souhaitons proposer nos services à des entreprises qui dépensent jusqu'à 10% de leur budget de publicité à l'extérieur du Canada. Dans ces conditions, il de-

venait plus difficile de faire du cas par cas. Nous avons donc décidé d'officialiser la relation que nous entretenons avec le groupe BDDP, pour qu'il nous aide à mieux servir nos clients à l'étranger.

L. D.: Pourquoi avoir choisi BDDP?

C. L.: Nous connaissons bien ses fondateurs, avec lesquels nous avons beaucoup d'affinités personnelles. Nous avons plusieurs fois travaillé avec eux, notamment sur le compte de McDonald's. (NDLR: Cossette est l'agence des Restaurants McDonald pour l'ensemble du Canada). Nous leur avons donné un coup de main alors qu'ils préparaient une présentation pour McDonald's en France et ils ont gagné le contrat. Au fil des années, une étroite complicité s'est développée entre nous. De plus, la philosophie de produit et de création de BDDP est assez proche de celle de Cossette.

L. D.: En quoi vos deux agences ont-elles une philosophie commune?

C. L.: Comme nous, BDDP a une approche globale de la communication, incluant la publicité, la promotion, les relations publiques, le marketing direct et le design. Et, comme nous, BDDP essaie d'intégrer toutes ces techniques de communication au lieu de les segmenter: lors-

qu'on fait une recommandation à un client, on lui propose de recourir à l'une, à l'autre ou à plusieurs de ces techniques, selon ses besoins.

L. D.: En revanche, BDDP et Cossette n'ont pas du tout la même stratégie de développement. Cossette a grandi par croissance interne, en gagnant des clients et en ouvrant de nouveaux bureaux. BDDP a grandi beaucoup plus rapidement, mais surtout par croissance externe, en achetant d'autres agences.

C. L.: C'est vrai, mais cette différence de stratégie est très liée au pays d'origine. La France est, au même titre que les États-Unis et la Grande-Bretagne, un pays dominant en publicité au niveau mondial. Ce n'est pas le cas du Canada.

L. D.: Dans quels pays le groupe BDDP va-t-il vous fournir une aide?

C. L.: BDDP est le 14^e groupe de services en communication au monde. Il est présent dans 23 pays, particulièrement en Europe et en Asie, avec environ 3000 employés. (NDLR: A titre de comparaison, Cossette compte environ 500 employés).

L. D.: Comment fonctionne votre entente?

C. L.: C'est une alliance souple et rapide: le contrat n'a que deux pages. On met en place un mécanisme, qui nous permet de savoir rapidement qui contacter dans quels pays. On a également convenu d'un mode de rémunération pour les services rendus à l'autre agence. L'entente a une durée de cinq ans.

L. D.: Quel exemple concret peut-on donner de l'application de cette entente?

C. L.: Si un de mes clients a besoin d'organiser une conférence de presse à Hong Kong dans une semaine, je sais quelle firme de relations publiques contacter à Hong Kong pour qu'elle nous aide.

L. D.: Parmi vos clients actuels, quels sont ceux qui pourraient bénéficier le plus rapidement de cette entente?

C. L.: Je peux vous en citer deux: La Monnaie royale canadienne, pour laquelle nous avons déjà effectué des mandats hors du Canada pour la commercialisation de pièces, et Têléglobe Canada, qui a une présence internationale importante.

L. D.: Puisque le groupe BDDP ne devient pas actionnaire de Cossette, quel est son intérêt à vous offrir ses ressources internationales?

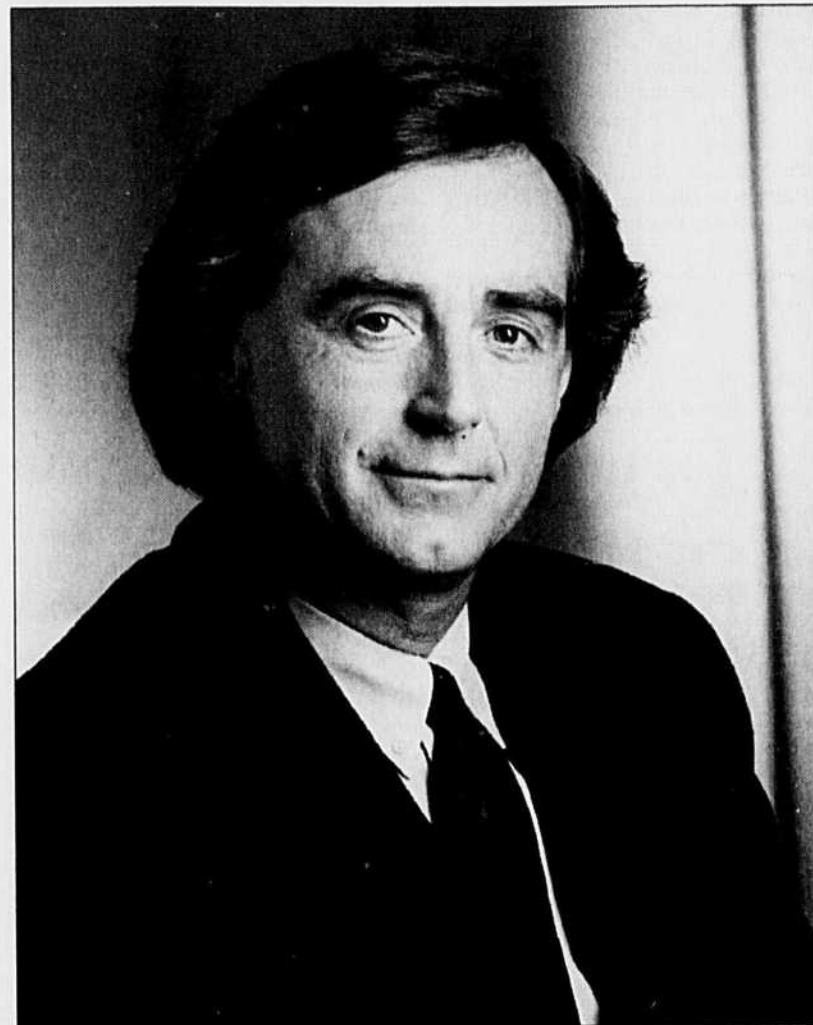
C. L.: Le grand défi de BDDP est celui d'une présence forte en Amérique du Nord. Aux États-Unis, il est déjà propriétaire de l'agence Wells Rich Green, installée notamment à New York, Chicago, Los Angeles, Détroit, Houston et Dallas. Mais BDDP n'avait aucune présence au Canada. Son intérêt dans cette entente est donc au moins aussi importante que la nôtre.

L. D.: Cossette semble en position d'avoir des ambitions internationales. On dit que vous voudriez ouvrir un jour un bureau aux États-Unis. L'entente avec BDDP vous oblige-t-elle à mettre ce projet de côté?

C. L.: On ne met jamais rien de côté, les portes doivent rester ouvertes. Mais il est clair que, pour les deux prochaines années, la priorité reste de consolider notre position de leadership au Canada, où nous faisons 99,5% de notre chiffre d'affaires. Dans ce cadre, l'entente avec BDDP n'est qu'un complément au développement canadien.

Rectificatif

Dans la chronique de samedi dernier, il était indiqué, par erreur, que Jean Gamache avait supervisé la création des campagnes pour Geo, Saturn et la Pontiac Grand Am. Jean Gamache tient à préciser qu'il a pris



Claude Lessard, président de Cossette: «Une entente souple».

la direction de la création du compte publicitaire de General Motors après le début de ces campagnes.

L'agence Palm a gagné l'Affiche d'or de la meilleure campagne sur panneaux Mediam pour la Labatt 5. Le logo de Montréal imitant celui de Coca-Cola (Marketel), la bouteille à la fenêtre de Black Label

(BCP) et le manche de guitare de Budweiser (Young & Rubicam) ont remporté l'or dans les autres catégories.

Une annonce pour la peinture Moore, de l'agence Allard/SMW, a remporté le Pégase d'or du concours de création organisé pour ses annonceurs par Sélection du

LES 10 ÉMISSIONS LES PLUS ÉCOUTÉES

SEMAINE DU 5 AU 1 AVRIL 1993

R	Émission	Chaîne	Jour	Écouteurs
1	Au nom du père et du fils	TVA	lundi	2 048 000
2	Shehaweh	R-C	mardi	1 771 000
3	Chambres en ville	TVA	mardi	1 415 000
4	L'Or du temps	TVA	lundi	1 263 000
5	Cormoran	R-C	lundi	1 230 000
6	La misère des riches	TVA	mardi	1 109 000
7	Drôle de vidéo	TVA	lundi	1 102 000
8	Sous un ciel variable	R-C	mercredi	1 049 000
9	Hockey	TVA	mercredi	844 000
10	Juste pour rire	R-C	samedi	809 000

(parmi les émissions diffusées entre 19h et 23h par les réseaux francophones)

Source Nielsen

EMPLOI

Les femmes ont fait une percée

PIERRE RACINE
COLLABORATION SPÉCIALE

Les dernières données fournies par Statistique Canada indiquent que les femmes ont fait une percée dans le créneau des emplois à revenu élevé. Utilisant des données recueillies suite à un recensement réalisé en 1991, l'agence fédérale nous apprend en effet que le nombre de femmes occupant des postes dans les 10 occupations les mieux rémunérées s'est accru de 53% entre 1985 et 1990.

Le nombre de femmes occupant de tels postes est passé de 34 860 à 53 460 au cours de cette période. Le nombre d'hommes qui ont accédé à de tels postes n'a augmenté lui que de 1%. 20% des postes à haut revenu sont donc maintenant occupés par les femmes comparativement à 14% cinq ans auparavant.

C'est dans le secteur des emplois juridiques à haut revenu (moyenne de salaire de 102,646\$ en 1990) que les femmes ont fait les bonds les plus spectaculaires. Le nombre de femmes juges a par exemple presque doublé entre 1985 et 1990, passant de 240 à 475, alors que les hommes n'ont connu qu'une progression de 8% dans ce créneau pendant la même période (de 1 530 juges en 1985 à 1 660 en 1990). Le nombre des femmes notaires et avocates a connu une hausse de 75%, contre 15% pour leurs collègues mâles. Il y a aussi 63% plus de femmes qui occupent les professions de médecin et de chirurgien, leur nombre étant passé de 4 885 à 7 320; leurs collègues mâles n'ont connu qu'une hausse de 6,7% dans ces deux professions.

Surprise également en ce qui regarde les professions reliées à l'administration et à la gestion de haut niveau (moyenne de salaire de 67 997\$ en 1990): 44% plus de femmes occupent ces postes comparativement à une hausse de 13% pour les hommes. Il y a cependant un hic... Malgré cette performance remarquable des femmes dans le secteur des emplois à revenu élevé, elles n'y gagnent en moyenne que 61,2% du salaire moyen des hommes, soit 48,609\$ par rapport à 79,463\$ pour les hommes (1990). Il ne s'agit pas cependant d'un effet pervers de discrimination machiste. Cela s'explique plutôt par l'âge relativement peu élevé des femmes dans ce secteur

d'emploi, qu'elles viennent à peine de conquérir, et donc de leur manque d'expérience, un facteur important dans la détermination des salaires.

Malgré ces bonnes nouvelles, les femmes dominent toujours le secteur des emplois les moins rémunérés puisqu'elles comptent pour 75% des effectifs de ce créneau peu enviable. On pense par exemple aux emplois en garderie où elles occupent 97% des postes dont le salaire moyen s'établit à 13,518\$.

Toutefois les femmes ont globalement amélioré leur situation au Canada et elles «empiètent» de plus en plus le terrain qui était naguère réservé aux hommes. Pendant la dernière décennie Statistique Canada indique à cet égard que celles-ci ont connu une augmentation moyenne de salaire s'établissant à 28% alors que les hommes n'ont fait qu'un léger bond de 10,5% sur ce plan. Au cours des 5 années précédentes, les femmes ont connu une hausse moyenne de salaire - en dollars constants - de 10,6% alors que le pourcentage s'établit à 3,2% pour les hommes.

Les 10 professions les mieux payées au Canada (1990)

Malgré les écarts de salaire entre les hommes et les femmes, qui s'expliquent en grande partie par l'accès récent des femmes dans ce secteur d'emploi et donc de leur âge moyen relativement faible, ces postes étaient occupés par des femmes dans une proportion de 20% en 1990, comparativement à 14% en 1985.

	Hommes	Femmes
Juges et magistrats	109 313 \$	79 204 \$
Médecins et chirurgiens	111 261	73 071
Dentistes	99 280	67 997
Avocats et notaires	86 108	50 012
Administrateurs, gestionnaires	74 425	40 633
Autres postes administratifs	73 281	39 151
Pilotes, ingénieurs de vol	66 087	31 026
Chiropraticiens	68 404	45 368
Ingénieurs et scientifiques	66 868	41 800
Professeurs d'universités	65 671	49 000

ANDRÉ SALWYN
COLLABORATION SPÉCIALE

Depuis l'arrivée sur le marché d'imprimantes laser, la qualité d'impression de textes et de graphiques ne cesse de croître.

Déjà, depuis quelques années, avec la résolution de 300 points par pouce carré (PDI en anglais), offerte par les imprimantes laser moyennes, on arrivait à obtenir des résultats fort satisfaisants.

Voici que le marché s'est récemment enrichi de quatre nouvelles imprimantes laser qui, tout en restant abordables financièrement pour l'industrie moyenne, offrent maintenant une résolution de 600 points par pouce carré.

Cela représente une résolution quatre fois plus dense que celle des machines précédentes mais il ne faut pas pour cela considérer les imprimantes existantes comme dépassées car un texte imprimé avec une résolution de 300 (ppp) reste très acceptable.

Là où les nouvelles imprimantes se font remarquer, cependant, c'est dans l'impression de graphiques, où elles offrent un tel raffinement dans la reproduction des tons gris que le produit fini commence sérieusement à se rapprocher de la reproduction photographique. L'imprimante qui, pour le moment, reçoit le plus d'éloges est la HP LaserJet 4 dont le prix au Canada devrait se situer aux alentours de 3000. Ce qui impressionne le plus dans cette imprimante, c'est l'utilisation d'une technologie d'amélioration de la résolution (RET) qui, en fait, améliore la résolution perçue au point de devenir, dit-on, l'équivalent d'une résolution de 850 x 850 ppp.

Comme toutes celles qui l'ont précédée, la HP LaserJet 4 n'est livrée

qu'avec 2 Mo de mémoire vive qui limite considérablement la performance de l'appareil. Heureusement on peut, en payant le prix bien sûr, augmenter cette mémoire jusqu'à 32 Mo et imprimer de larges fichiers sans problème.

Les experts se sont avérés incapables de faire une différence entre les nouvelles imprimantes dans la reproduction de textes. Par contre ce ne fut pas le cas dans la reproduction de graphiques.

Dans le domaine de la reproduction des tons gris, par exemple, des essais ont montré que la HP LaserJet 4 était de loin supérieure - ne serait-ce que par sa vitesse de reproduction - à deux autres nouvelles imprimantes laser pourtant plus coûteuses. Il s'agit de la Accel-A-Writer 8000 fabriquée par Xante (4 250\$ env.) et surtout de la LZR 965 fabriquée par Dataproducts (3 850\$).

MS-DOS 6: un mois plus tard

L'imprimante qui se rapproche le plus de la HP LaserJet 4 est la LaserPrinter 10P fabriquée par IBM-Lexmark (3 200\$ env.). Cette dernière, cependant, offre un avantage très apprécié par tous ceux qui changent d'avis après avoir donné à leur ordinateur l'ordre d'imprimer: elle le fait instantanément. Ceci n'est pas le cas pour les autres qui demandent toutes «un certain temps de réflexion» pendant lequel on ne peut que se tourner les pouces. De l'avis d'experts qui ont pu essayer les quatre machines en même temps, il ne fait aucun doute que pour son prix, la HP LaserJet 4 représente le meilleur choix pour une entreprise qui aurait besoin, pour la reproduction de ses documents, d'une résolution plus élevée.

On attendait beaucoup du nouveau système d'exploitation MS-DOS 6 et

de l'impossibilité de faire redémarrer l'appareil sans un programme amorce préparé avec le nouveau système.

Voilà maintenant que des rapports de plus en plus nombreux signalent des problèmes avec la mise en place du nouveau programme. On signale notamment l'apparition de fichiers mal enchainés et des pannes de disques rigides nécessitant un remattage complet. Certains problèmes semblent se rattacher à l'utilisation du programme de compression de disques rigides par MS-DOS 6.

Il n'est pas encore tout à fait clair si ce conflit avec le nouveau système d'exploitation est dû au système lui-même ou à la façon dont l'utilisateur a configuré son propre système.

La direction de MSDOS confirme que l'entreprise a été avisée de la perte de données et qu'elle étudie attentivement le problème. Elle recommande aux usagers de faire une copie de sauvegarde de leurs disques rigides.

Des lunettes pour ordinateurs

Suite à une requête d'une lectrice, nous avons essayé de trouver un fabricant de lunettes pour ordinateurs. Il en existe aux États-Unis mais leur produit n'est pas recommandé pour la simple raison que les utilisateurs d'ordinateurs ne travaillent pratiquement jamais à exactement la même distance de leur écran.

Selon Jim Purdham, un professeur et chercheur au Département de la santé à l'Université de Toronto, il vaut mieux payer un peu plus cher et commander des lunettes «sur mesu-

re» - celles-ci tenant compte de la distance exacte à laquelle l'utilisateur se trouve de l'écran. On sait que ces lunettes en donnant une image virtuelle de l'écran à l'infini empêchent la fatigue que cause à l'œil un effort d'accommodation constant.

Il faut aussi dire que les chercheurs s'accordent maintenant pour dire que si les terminaux causent une fatigue des yeux, ils ne les endommagent pas.

Toujours selon Jim Purdham, il n'y a donc pas à s'inquiéter si on voit trouble ou si on a des maux de têtes qui sont causés par la tension du cou, des épaules et des bras.

La meilleure solution, apparemment, est de faire des pauses assez fréquentes pour que les yeux aient le temps de se détendre.

Un autre conseil est de réduire autant que possible les reflets qui peuvent apparaître sur l'écran.

À ce sujet, des chercheurs japonais ont aussi remarqué que la position de l'écran jouait un grand rôle dans la fatigue oculaire.

Ils ont découvert, par exemple, que les gens qui fixent leur écran d'ordinateur ont tendance à moins cligner des yeux et que cela donne naissance au problème connu sous le nom de «yeux secs». Ce problème, selon eux, est une des causes principales de la fatigue.

Ces chercheurs recommandent de placer le terminal plus bas que les yeux, l'écran penché vers le haut.

Cela, disent-ils, aide les gens à cligner des yeux plus souvent ce qui réduit le taux d'évaporation des larmes et empêche leurs yeux de sécher.

CAMELOT

LIBRAIRIE INFORMATIQUE • LOGICIELS

1, Place Ville Marie
entrée Cathcart-University
Montréal, (QC), H3B 3Y1
tél 514-861-7400

logiciels
éducatifs • jeux

1191, Place Phillips
Montréal, (QC), H3B 3C9
tél 514-861-5019
fax 514-393-4109

Conseil scolaire de l'île de Montréal

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ, EN CONFORMITÉ AVEC LES DISPOSITIONS CONTENUES AUX ARTICLES 415, 419 ET 392 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE (L.R.Q., C. I-13.3), À L'EFFET QUE:

- Le comité exécutif entend adopter, lors de sa séance ordinaire du 15 juin 1993, un règlement concernant les jours et heures des séances ordinaires du comité exécutif - année scolaire 1993-94.
- Le Conseil scolaire de l'île de Montréal entend adopter, lors de sa séance ordinaire du 28 juin 1993, à 17 h 30 min, un règlement concernant les jours et heures des séances ordinaires du Conseil - année scolaire 1993-94.

Toute personne désirant prendre connaissance de ce projet de règlement peut le faire en se présentant au secrétariat général du Conseil, sis au 500, boul. Crémazie Est, à Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Donné à Montréal, ce 29 avril 1993.

La secrétaire générale,
Madeleine L. Perreault

UQAM




M. Jean Guibault **M. René Lopez**

Le recteur de l'Université du Québec à Montréal, M. Claude Corbo, a le plaisir de communiquer les nominations au Conseil d'administration de l'UQAM de M. Jean Guibault, avocat chez Lavery, de Billy, et de M. René Lopez, délégué général au Canada d'Alcatel Alsthom et président-directeur général de GEC Alsthom Énergie Inc., à titre de personnes représentatives des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail.

Le Conseil d'administration de l'UQAM est présidé par M. Claude Garcia, vice-président exécutif et chef de l'exploitation, Compagnie d'assurance Standard Life. M^{me} Jocelyne Pelchat, associée principale, Pelchat, Morin & associés, Communicateurs-conseils, en est la vice-présidente.

 Université du Québec à Montréal

• ÉCONOMIE •

PWA s'engage à rembourser les créanciers de Canadien International

PRESSE CANADIENNE

Calgary — Le président de PWA, Rhys T. Eytton, s'est engagé à recommencer dès aujourd'hui à rembourser les principaux créanciers de sa filiale Canadien International, même si cette dernière a subi des pertes financières de l'ordre de 107,1 millions\$ au cours du premier trimestre de 1993.

Le transporteur aérien Canadien, aux prises avec une dette de 3,2 milliards\$, avait interrompu les paiements à ses créanciers en novembre dernier, présentant en

échange un plan de restructuration financière de l'entreprise.

Ce plan, qui prévoyait la conversion d'une partie de sa dette (700 millions\$) en actions, incluait un engagement à reprendre les paiements dès la fin du mois d'avril 1993.

«Nous nous sommes engagés à respecter un moratoire de cinq mois, a dit M. Eytton. Nous ne voulons pas prendre de risques avec la bonne volonté des créanciers. Les paiements redémarrent aujourd'hui.»

Les revenus de Canadien ont été de 100 millions\$ plus élevés que prévu en novembre, et le transpor-

teur n'a pas touché une garantie de prêts de 75 millions\$ offerte par le gouvernement de la Colombie-Britannique et celui de l'Alberta.

«Voilà qui nous laisse suffisamment d'argent pour passer à travers les prochains mois et davantage», a fait valoir le président de PWA.

Les paiements à rembourser aux créanciers s'élèvent au total à 35 millions\$ par mois.

Les pertes encourues par Canadien durant le premier trimestre de 1993 sont plus élevées que celles enregistrées durant la même période l'année précédente, soit 73,9 millions\$. Mais elles sont, par

contre, de 17 millions\$ inférieures à celles prévues, selon M. Eytton.

En 1992, Canadien perdait chaque jour quelque 580 000\$, ayant un besoin pressant d'une injection massive de fonds (246 millions\$) d'American Airlines pour survivre.

Le transporteur aérien, installé à Calgary, a perdu 543 millions\$ l'an dernier, une perte qui comprend des coûts de restructuration de 333 millions\$.

M. Eytton a dit espérer obtenir l'approbation finale des créanciers au sujet du plan de restructuration au cours de l'été.

Pour la croissance et la conclusion de l'Uruguay Round

Washington, (AFP) — Le Comité Intérimaire du Fonds Monétaire International a lancé hier à Washington un appel vigoureux à un effort de coopération globale pour redonner confiance dans l'économie mondiale et assurer la conclusion rapide de l'Uruguay Round du GATT.

«Il est temps d'unir les forces dans un effort de coopération globale pour soutenir la confiance et renforcer les perspectives d'une expansion mondiale durable et non-inflationniste», affirme la Déclaration publiée à l'issue des travaux.

«Il y a nécessité immédiate et urgente de conclure avec succès l'Uruguay Round», ajoute le texte, baptisé exceptionnellement «Déclaration pour la coopération en faveur d'une expansion globale durable».

Pretenant note des bonnes performances économiques récentes de nombreux pays en développement et de leur ouverture grandissante au commerce international, la Déclaration affirme que «la responsabilité centrale dans le renforcement des perspectives de croissance revient aux pays industrialisés».

Le Comité Intérimaire prend acte des mesures déjà annoncées aux États-Unis, au Japon et en Europe, et affirme que «les conditions qui doivent permettre une nouvelle réduction progressive des taux d'intérêts, sans provoquer d'inquiétude sur un retour de l'inflation, devraient continuer à s'améliorer dans la prochaine période».

Il insiste sur la nécessité pour les pays industrialisés «de suivre avec fermeté une stratégie à

moyen terme de réduction des déficits qui aura un impact favorable majeur sur les taux d'intérêt, l'investissement privé et la création d'emplois».

Il demande aussi des mesures structurelles et indique en particulier «que pour parvenir à une réduction importante et durable d'un chômage intolérablement élevé, en particulier en Europe, des mesures audacieuses doivent être prises pour donner plus de flexibilité au marché du travail».

Le Comité Intérimaire affirme également que «des progrès continus, affirmés, dans la transformation des anciennes économies planifiées sont un élément essentiel de (notre) effort de coopération pour la croissance».

À ce propos, il salue la réponse rapide du Fonds aux changements majeurs qui affectent nombre de ses membres et estime que «la nouvelle Facilité de transformation systémique (mécanisme financier annoncé à Tokyo à la mi-avril en faveur des économies en transition) va permettre au Fonds de jouer un rôle essentiel pour promouvoir cette transformation historique».

Sur la création d'une nouvelle allocation de DTS (droits de tirage spéciaux, unité de compte du FMI), souhaitée par le directeur général du FMI Michel Candesus et de nombreux États-membres, le Comité Intérimaire demande au conseil d'administration d'en étudier le besoin et les effets, et de lui faire rapport lors de sa prochaine session, en septembre prochain à Washington.

Des doutes sur la signature de l'ALENA

Mexico (AP) — L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) sera certainement défilé à Washington s'il n'est pas modifié de façon majeure afin de protéger les emplois et l'environnement, affirme Marcy Kaptur, membre de la Chambre des représentants des États-Unis.

«Si ce traité était présenté aujourd'hui, il serait défilé de façon écrasante», a déclaré hier à Mexico Mme Kaptur, une démocrate dont l'État, l'Ohio, a déjà perdu des milliers d'emplois au profit du Mexique.

Mme Kaptur et la républicaine Helen Delich Bentley (Maryland) sont à la tête d'un groupe de neuf membres féminins de la Chambre des représentants qui, durant cinq jours, doivent rencontrer des leaders féminins de l'opposition mexicaine et des travailleuses peu rémunérées.

«Cette étude nous permet de constater de première main l'impact du projet d'entente de libre-échange nord-américain sur les travailleuses du Mexique, qui sont payées un cinquième ou moins que les travailleuses américaines», a déclaré Mme Kaptur.

Ce voyage, le second du genre mené par des membres féminins de la Chambre des représentants depuis 1979, survient alors que les républicains du Sénat viennent d'assurer le président Bill Clinton de faire passer le traité avec le Canada et le Mexique.

Les républicains ont toutefois mis en garde le président américain contre la tentation de signer toute entente parallèle sur les normes salariales et environnementales pouvant s'avérer coûteuses pour les entreprises.

Mérite à Jacques Drouin

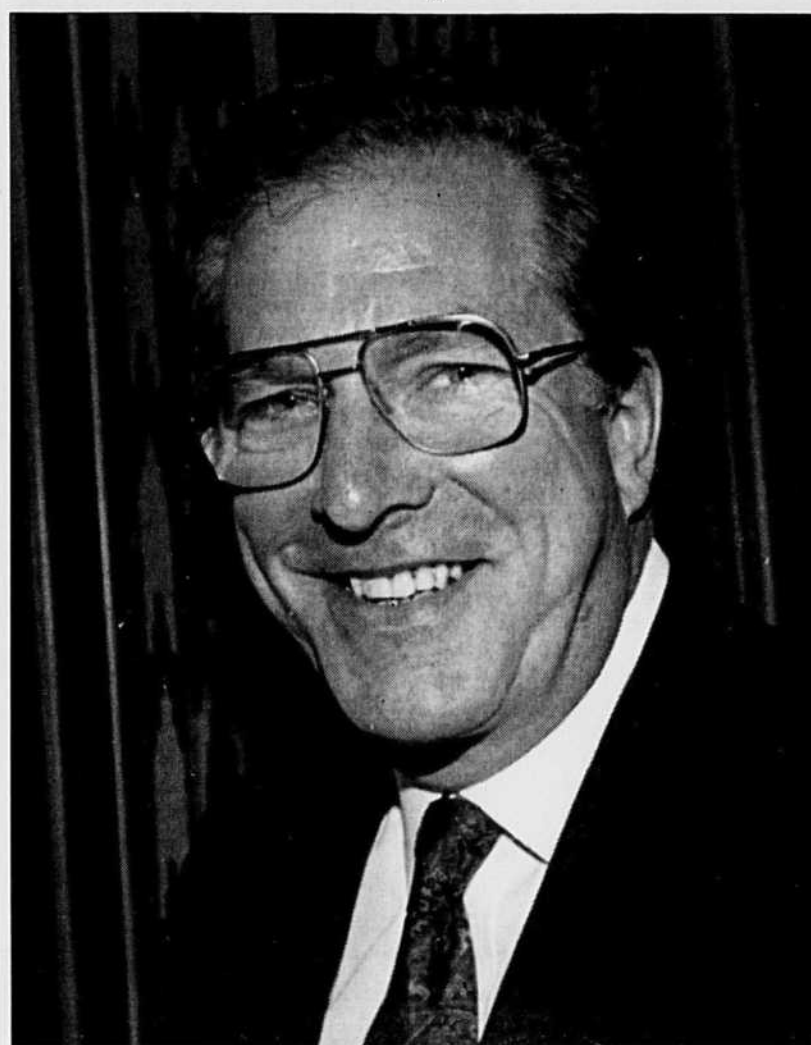


PHOTO JACQUES GRENIER

M. JACQUES DROUIN, président du conseil et chef de la direction de la Corporation du Groupe La Laurentienne, s'est vu décerner hier soir à Montréal l'Ordre du mérite des diplômés de l'Université de Montréal. Gradué de l'École Polytechnique en 1964, M. Drouin est donc devenu le 26^e lauréat de l'Ordre du mérite qui incidemment est la plus haute distinction remise par l'Association des diplômés qui regroupe 145.000 membres. Outre sa formation d'ingénieur, M. Drouin détient une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université McGill. Après avoir fondé en 1972 la firme de conseillers Drouin, Paquin et associés, M. Drouin réalise plusieurs mandats d'organisation ou de réorganisation aussi bien dans le domaine privé que public. Il a notamment participé à la création du régime des rentes, du régime d'assurance-maladie, et du régime d'assurance-automobile. Après avoir signé des mandats de gestion stratégique et de direction supérieure pour des entreprises comme Hydro-Québec et le Groupe La Laurentienne, M. Claude Castonguay, alors président de ce dernier, le convainc d'accepter la présidence de la société d'assurances La Prévoyance. Après quoi, il accède au poste de vice-président exécutif et chef de l'exploitation de la Corporation de La Laurentienne avant que M. Castonguay ne le choisisse pour occuper le poste de président du conseil et chef de la direction du Groupe La Laurentienne dont l'actif sous gestion totalise 22 milliards\$.

Tendance à la baisse de l'inflation allemande

Washington, (AFP) — Theo Waigel, ministre allemand des Finances a déclaré hier à Washington qu'il y avait des perspectives raisonnables d'une baisse prononcée de l'inflation en Allemagne avant la fin de l'année.

«A plus de 4% par an, l'augmentation actuelle du coût de la vie est absolument trop élevée», a-t-il dit. Mais, «étant donné les tendances clairement perceptibles d'une baisse vers des niveaux antérieurs et les accords sur la modulation des salaires», a déclaré M. Waigel, l'inflation devrait nettement baisser avant la fin de 1993.

Pour le reste, «les développements économiques en Allemagne sont

moins favorables qu'on le prévoyait» avec «des problèmes surtout concentrés dans le secteur industriel: des commandes défilantes, une faible capacité d'utilisation et des exportations stagnantes», a indiqué M. Waigel dans un discours devant le comité intérimaire du Fonds monétaire international (FMI).

Les autorités allemandes ont, selon M. Waigel, pris les mesures adéquates pour résoudre ces problèmes avec le programme fédéral de consolidation et le budget supplémentaire.

Au sujet de la conjoncture économique internationale «il n'y a pas matière à un pessimisme déplacé», a affirmé M. Waigel, car l'économie «regagne des forces depuis 1991». Mais il faut donner une «priorité absolue à l'avantage d'ouverture du système commercial multilatéral» et à «une conclusion rapide de l'Uruguay Round».

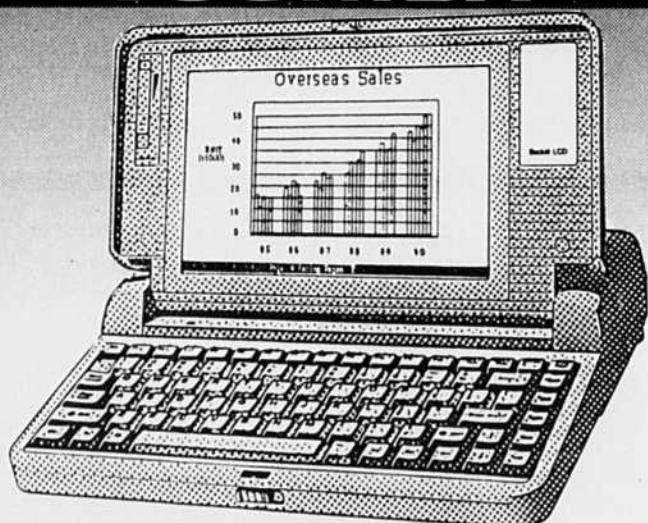
Dans ce domaine, M. Waigel a demandé un rôle de surveillance «plus actif» et «même plus rigoureux» du FMI et il faut «s'assurer que les «blocs régionaux» ne sapent pas le système économique ouvert et multilatéral».

DROGUES... PAS BESOIN!



Santé et Services sociaux Québec

ENFIN!
Ordinateur "notebook"
TOSHIBA



PUISSANT
vraiment **PORTATIF**
et **ABORDABLE**

i386sx

T-1800 • processeur 20 Mhz • Disque rigide 60 Meg.
• Lecteur 1.44 Meg. • Mémoire vive 2 Meg. (6 Meg. opt.)
• Dos 5.0 • Grand écran VGA lumineux

Était: 2795\$ **1799\$** **RABAIS 1000\$**

ÉGALEMENT À LONGUEUIL

INFORMATIQUE

Quantité limitée

Dumoulin
MONTREAL • 8251 St-Hubert 385-1777
LAVAL • 1533 Autoroute 440 ouest 688-1001
LONGUEUIL • 2203 chemin de Chambly 468-5651

APPEL À L'AIDE
POUR DES PAYS D'AFRIQUE
DONT
LE MOZAMBIQUE
ET
LA SOMALIE

La famine frappe
Des peuples crient au secours!

Caritas recevra et acheminera rapidement et intégralement vos dons via Caritas Internationale. Compte tenu de sa vaste expérience dans ce type d'intervention, cet organisme demeure un canal sûr.

Il faut faire vite!

Envoyez vos dons à : Caritas-Sherbrooke
636, rue Québec
Sherbrooke (Québec)
J1H 3M2

(reçu pour déclaration fiscale)



Assemblée annuelle des actionnaires de
L'IMPRIMERIE POPULAIRE LIMITÉE
(Le Devoir)

AVIS est par les présentes donné aux détenteurs d'actions des classes A et B de L'Imprimerie Populaire Limitée (Société) que l'assemblée annuelle des actionnaires se tiendra le jeudi 20 mai 1993, à 19 heures, heure locale, dans la salle Lemieux du Holiday Inn Crowne Plaza Métro Centre, 505, rue Sherbrooke Est, Montréal, pour y traiter des points suivants:

1. Recevoir et examiner les états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 1992 et le rapport des vérificateurs;
2. élire les administrateurs;
3. nommer les vérificateurs pour l'exercice suivant;
4. traiter tout autre sujet qui pourrait être dûment soumis à l'assemblée.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La secrétaire du Conseil,
Suzanne Marchand

Beaucoup d'espoir sur le Sommet de Tokyo

Washington (AFP) — Le Sommet des principaux pays industrialisés qui se tiendra à Tokyo en juillet prochain «devra rechercher un accord au sein du G7 sur les plus importantes questions d'accès au marché», pour permettre une conclusion de l'Uruguay Round à la mi-décembre, a affirmé vendredi à Washington le secrétaire au Trésor des États-Unis Lloyd Bentsen.

«Une conclusion rapide de l'Uruguay Round, sur la base d'un accord équilibré et équitable, est essentielle» pour augmenter la crois-

sance de l'économie mondiale, a estimé M. Bentsen devant le Comité Intérimaire du FMI.

Le secrétaire au Trésor a ainsi joint sa voix à celles des autres ministres des Finances du G7 pour demander un accord au GATT.

Cette déclaration intervient cependant alors que l'administration américaine, par la voix du représentant pour le Commerce Mickey Kantor, a lancé hier de nouvelles menaces d'action unilatérale des États-Unis contre plusieurs de leurs partenaires commerciaux, notamment le Japon, la CEE, le Brésil et l'Inde.

Robert Diamant confirme son départ

Montréal (PC) — Le président et chef de la direction de la Commission de la sécurité et de la santé du travail (CSST), Robert Diamant, a confirmé hier qu'il quittera ses fonctions le 17 mai pour devenir président de l'Office des professions du Québec.

Alléguant des raisons personnelles, M. Diamant a révélé avoir avisé le gouvernement à diverses reprises au cours des derniers mois de son désir de relever de nouveaux défis.

Il a déclaré dans un communiqué avoir la conviction d'avoir donné le meilleur de lui-même à ce poste qu'il a qualifié de «l'un des plus exigeants pour un haut fonctionnaire».

M. Diamant occupera ses nouvelles fonctions à l'Office des professions à compter du 1^{er} septembre.

Il était président de la CSST depuis décembre 1989. Son successeur à ce poste sera nommé le 17 mai.

ÉCONOMIE

L'Association canadienne des technologies de pointe tiendra son congrès à Montréal

Vers des entreprises de classe mondiale

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Tout le secteur des technologies de pointe est appelé à accaparer le tiers du commerce mondial au cours des prochaines années. Les entreprises, québécoises et canadiennes, sont invitées à prendre le virage, au risque de disparaître.

L'Association canadienne des technologies de pointe (ACTP) organise un congrès autour du thème «Bâtir et développer des entreprises de classe mondiale». Cette grande réunion, qui se fera pour la première fois à Montréal, regroupera, les 3 et 4 mai prochains, quelque 500 entreprises désireuses de prendre le virage ou d'accroître leur percée dans le domaine de la valeur ajoutée. «Il faut comprendre que le Canada ne peut pas, ne peut plus prospérer avec économie basée uniquement sur les ressources naturelles, insiste Claude Lemay, président du conseil d'administration, section Québec de l'ACTP. Le volet technologique compte aujourd'hui pour 17 ou 18% du PNB canadien. À l'aube de l'an 2000, cette contribution devrait passer à 30-35%».

L'ACTP s'articule autour de trois secteurs: les technologies de l'information, qui coiffent un chiffre d'affaires global de quelque 40 milliards\$ au Canada, l'aérospatiale (12 milliards\$) et la santé-biotechnologie. «Ces trois secteurs réunis retiennent 80% de tout ce qui se fait en recherche et développement au pays, a ajouté Claude Lemay. Et 90% de nos membres réalisent plus de 80% de leurs ventes à l'étranger.» Le congrès sera l'occasion de livrer un message d'espoir, de proposer une vision, de stimuler une volonté de réussir dans le contexte économique actuel teinté de morosité. «Nous visons également à sensibiliser les secteurs traditionnels à l'essor de la technologie de pointe et à son application. Car pour eux, c'est ça ou c'est la disparition.»

Le congrès devrait attirer quelque 500 entreprises, québécoises pour la moitié, autour de 76 conférenciers. Ces conférenciers, provenant pour la plupart du secteur privé, viendront parler des hauts et des bas qu'ils ont traversés, et de la réussite dont ils peuvent témoigner. Lionel Hurtubise, président du conseil d'administration canadien de l'ACTP et président et chef de la direction d'Ericsson, parle de son jardin. Implantée au Québec en 1985-1986 avec l'ob-

jectif de construire le réseau cellulaire de Cantel autour d'une brochette de 25 employés à Montréal, Ericsson est devenue aujourd'hui un bureau de 380 ingénieurs. «Nous allons atteindre prochainement le cap des 500 professionnels en recherche et développement.»

Louis Hurtubise a obtenu le mandat mondial du développement du cellulaire au Canada. «Nous étions en compétition avec une trentaine de pays. Si nous pouvons faire cela ici...»

Un climat propice

Claude Lemay est à la tête d'une entreprise plus modeste, Alis Technologies, qui consacre 12 millions\$ à la recherche et au développement. L'entreprise, propriétaire de la technologie mondiale d'implantation des langues dans l'informatique, impressionne également par la composition de son actionariat. Des gros joueurs internationaux, européens et américains, qui ont injecté 20 millions\$ dans l'entreprise. «Nous nous dirigeons vers un chiffre d'affaires de 75 millions\$ dans un proche avenir.»

Pour eux, il est clair que les technologies de pointe ont

un avenir à Montréal. La reconnaissance mondiale obtenue par le Québec dans les télécommunications, les logiciels et la biotechnologie sont des exemples probants. «Le gouvernement québécois est pro-actif, le financement est disponible et le climat au Québec est propice aux affaires.»

L'ACTP est devenue l'outil de développement et de ralliement dans le secteur des technologies de pointe. Les objectifs de l'association: promouvoir la recherche et développement, ouvrir les marchés mondiaux aux entreprises d'ici, amener des capitaux étrangers et bâtir un réseau de contacts. Avec Innovatek, une société de capitaux de risque disposant d'une enveloppe de 300 millions\$, les entreprises disposent désormais des moyens de leurs ambitions. «Ce fonds permet d'avoir une influence certaine sur le développement, de créer et de soutenir des projets structurants», ajoute Claude Lemay. Cette disponibilité de capitaux patients génère un effet multiplicateur. «Notre ratio actuel se chiffre à 3 pour 1. Pour chaque dollar investi par le fonds, nous allons en chercher trois», évalue Louis Hurtubise.

Avis de la Commission des transports du Québec

Suite de la page B-7

No : Q-93-11836-1

EXCAVATION T.C. INC.

1709, rue Venne

Saint-Félicien (Québec)

G8K 1L2

Et demandeur-cédant

FERCOMAT INC.

23, rue Racine Est

Chicoutimi (Québec)

G7H 1P4

Proc. : Chouinard & associés

TRANSFERT DE PERMIS

Transport de matières en vrac

Dans le territoire de :

Région 02

Matières autorisées : Toutes

Permis concerné : 4-Q-510508-001A

No : Q-93-11907-0

LES ENTREPRISES FORESTIÈRES ST-MAGLOIRE INC.

83, rue Principale

St-Magloire (Québec)

G0R 3M0

MAINTIEN DE PERMIS

ACQUISITION D'INTERÊT

Transport de matières en vrac

Dans le territoire de :

Région 03

Matières autorisées : Toutes

Permis concerné : 9-Q-505776-001A, 002A, 003A et 004A

No : Q-93-11915-3

LES ENTREPRISES FORESTIÈRES ST-MAGLOIRE INC.

83, rue Principale

St-Magloire (Québec)

G0R 3M0

Et demandeur-cédant

MÉNARD, HENRI-LOUIS

98, rue Principale

St-Magloire (Québec)

G0R 3M0

TRANSFERT DE PERMIS

Transport de matières en vrac

Dans le territoire de :

Région 03

Matières autorisées : Toutes

Permis concerné : 0-Q-500784-001A

No : Q-93-11932-8

FLAGEOL, YVAN

1645, boul. Trudel Est

St-Basile-de-Gravelle (Québec)

G0X 2L0

Et demandeur-cédant

CHARBONNEAU, ROBERT

141, place Dubois

Pointe-du-Lac (Québec)

G0X 1Z0

Proc. : Me Claude Gagnon, notaire

TRANSFERT DE PERMIS

Transport de matières en vrac

Dans le territoire de :

Région 04

Matières autorisées : Toutes

Permis concerné : 4-Q-509328-001A

No : Q-93-11936-9

EXCAVATION AURÉLIE TREMBLAY INC.

480, Claire Fontaine

Alma (Québec)

G8B 6R1

Et demandeur-cédant

TREMBLAY, VALÈRE

920, Siméon

Alma (Québec)

G8C 1H3

TRANSFERT DE PERMIS

Transport de matières en vrac

Dans le territoire de :

Région 02

Matières autorisées : Toutes

Permis concerné : 1-Q-509651-001A

No : Q-93-11943-5

ST-ONGE, JEAN-LOUIS

66, rue Caron

Causapscal (Québec)

G0J 1J0

Et demandeur-cédant

FOURNIER, THONÉY JOSEPH

707, R.R. 3, B.P. 100A

Gaspé «Pointe-Navarre»

(Québec) G0C 1R0

Proc. : Beaudet & Beaudet

TRANSFERT DE PERMIS

Transport de matières en vrac

Dans le territoire de :

Région 01

Matières autorisées : Toutes

Permis concerné : 2-Q-503109-002A

No : Q-93-11944-3

TRANSPORT MAURICE RICHARD INC.

1, rue Principale

Biencourt (Québec)

G0K 1T0

Et demandeur-cédant

TRANSPORT BIENCOURT INC.

1, principale Ouest

Biencourt (Québec)

G0L 1T0

TRANSFERT DE PERMIS

Transport de matières en vrac

Dans le territoire de :

Région 01

Matières autorisées : Toutes

Permis concerné : 6-Q-504178-003A

No : Q-93-11946-8

M. J. BRIERE INC.

199, route 132

Caplan (Québec)

G0C 1H0

Et demandeur-cédant

Transport Luvrac Inc.

80, des Érables

Luceville (Québec)

G0K 1E0

Proc. : Grondin, Poudrier, Bernier & asso-

ciés

TRANSFERT DE PERMIS

Transport de matières en vrac

Dans le territoire de :

Région 01

Matières autorisées : Toutes

Permis concerné : 0-Q-500875-001A

No : Q-93-11948-4

2553-1914 QUÉBEC INC.

196, Rang des Bouffard

Peite-Matane (Québec)

G0J 1Y0

Et demandeur-cédant

Transport Luvrac Inc.

80, des Érables

Luceville (Québec)

G0K 1E0

Proc. : Grondin, Poudrier, Bernier & Asso-

ciés

TRANSFERT DE PERMIS

Transport de matières en vrac

Dans le territoire de :

Région 01

Matières autorisées : Groupes 03; 04 et 05

et la matière additionnelle numéro 022.

Permis concerné : 0-Q-507789-080A

No : Q-93-11949-2

TRANSPORT SERRO INC.

6, rue Boyer R.R. 1

St-Henri (Québec)

G0R 3E0

Et demandeur-cédant

PAVAGE CHABOT INC.

804, chemin Vanier

St-Jean-Christophe (Québec)

G6Z 1Z6

TRANSFERT DE PERMIS

Transport de matières en vrac

Dans le territoire de :

Région 03

Matières autorisées : Toutes

Permis concerné : 5-Q-508477-004A

No : Q-93-11951-8

MINIER, HERVÉ

1553, boul. Grande-Baie Sud

La Baie (Québec)

G7B 1C9

Et demandeur-cédant

MINIER, GILLES

781, rue Bagot

La Baie (Québec)

G7B 1K2

TRANSFERT DE PERMIS

Transport de matières en vrac

Dans le territoire de :

Région 02

Matières autorisées : Toutes

Permis concerné : 7-Q-502130-001A

No : Q-93-11952-6

2951-8628 QUÉBEC INC.

(TRANSPORT C.N. MARQUIS)

130, des Fauvettes

Amqui (Québec)

G0J 1B0

Et demandeur-cédant

Transport Luvrac Inc.

80, des Érables

Luceville (Québec)

G0K 1E0

Proc. : Grondin, Poudrier, Bernier & asso-

ciés

TRANSFERT DE PERMIS

Transport de matières en vrac

Dans le territoire de :

Région 01

Matières autorisées : Toutes

Permis concerné : 0-Q-507789-028A

No : Q-93-11953-4

PELLETIER, PLACIDE

275, Rang 2

Saint-Paul-de-la-Croix (Québec)

G0L 3Z0

Et demandeur-cédant

SAINDON, RAYMOND

rue Principale Nord

C.P. 324, St-Jean-de-Dieu

Québec G0L 3M0

TRANSFERT DE PERMIS

Transport de matières en vrac

Dans le territoire de :

Région 03

Matières autorisées : Toutes

Permis concerné : 4-Q-508916-001A

No : Q-93-11972-4

3087-5249 QUÉBEC INC.

(Transport Boréale)

1610, rue Boréale

C.P. 1293

Havre-St-Pierre (Québec)

G0G 1P0

Et demandeur-cédant

GARAGE E.G.B. INC.

1193, boul. L'Éscale

C.P. 991

Havre-St-Pierre (Québec)

G0G 1P0

MAINTIEN ET TRANSFERT DE PERMIS

Transport de matières en vrac

Dans le territoire de :

Région 09

Matières autorisées : Toutes

Permis concerné : 4-Q-509575-001A

No : Q-93-11973-2

2966-1618 QUÉBEC INC.

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites
avant 16h00 pour publication
deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.

3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentaire le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre
des huissiers
du Québec

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE, NO. 500-02-001377-931. Nunn Bush Groupe Canada Inc., Partie demanderesse, -vs- 2948-5653 Québec Inc. «Chaussure Roberto», Partie défenderesse. Le 15ème jour de mai 1993, à 11h00, au 406, Notre-Dame, Joliette, Qc., district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: 2948-5653 Québec Inc., saisis en cette cause, consistant en: 1. présentoir de marque TANA, 12 chaises en métal de couleur noir, 5 miroirs de 6" x 2", 2 présentoirs à soulier en bois blanc et plusieurs autres. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: DIANE MICHAUD, huissier, (514)471-8078. JACQUES LANCTOT HUISSIERS, 955 boul. Des Seigneurs, S-21, Terrebonne, Qc. J6W 3W5.

Prenez avis que la Société pour la Prévention de la Cruauté Envers les Animaux (Canadienne) est l'un des légataires résiduels de la succession de GABRIELLE SUZANNE LAMOTHE et a accepté sous bénéfice d'inventaire aux termes d'un acte devant D. Whitney, notaire, 630 boulevard René-Lévesque ouest, bureau 2300, Montréal, H3B 4T8, en date du 22 avril 1993 et enregistré à Montréal le 23 avril 1993 sous le numéro 4600175.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE

FER ORNAMENTAL F. S. INC., un corps politique, dûment incorporé selon la loi, ayant fait affaires dans la Ville de L'Épiphanie, District de Joliette, Province de Québec, au 10 Beauchamp, JOK 1J0.

Compagnie débiteur

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

AVIS est par les présentes donné que FER ORNAMENTAL F. S. INC., a déposé une cession le 13ème jour d'avril 1993 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 6ème jour de mai 1993 à 10:15 heures de l'avant-midi au Bureau du Syndic, 345 ave. Victoria, Bureau 400, Westmount, Montréal, Qué. Daté à Westmount, Québec, le 15ème jour d'avril 1993.

H & M Diamond et Associés Inc. Syndics

L'Office de: H & M Diamond et Associés Inc. 345 ave Victoria, Bureau 400 Westmount, Québec H3Z 2N2 Téléphone: (514) 483-2303

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: MÉCANIQUE MOBILE JEAN & PAUL INC., corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires au 1576, Claire Crescent, Lachine, Québec H8S 4E6

FAILLITE
AVIS est par les présentes donné que MÉCANIQUE MOBILE JEAN & PAUL INC. a fait cession le 19e jour d'avril 1993 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 10e jour de mai 1993, à 13h30, au bureau du Séquestre Officiel, 5, Place Ville-Marie, 8e étage, Pièce 800, Montréal, Québec.

Ce 1er jour de mai 1993.

Richard Primeau, C.A. Syndic Administrateur
MOQUIN, MÉNARD, GIROUX, DU TEMPLE INC. Place Montérégie 101, boul. Roland-Therrien Bureau 500 Longueuil (Québec) J4H 4B9 Tél.: 679-7020 / 875-6215

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO. 700-02-2642-902. DANS LA COUR DU QUÉBEC, LA CHAMBRE CIVILE, NO. 500-02-001377-931. Demanderesse, -vs- DÉNEIGEMENT MICHAEL THOMAS ENR. Défenderesse. AVIS PUBLIC EST PAR LE PRÉSENT donné que les effets mobiliers de la défenderesse saisis en cette cause seront vendus à R.R.7, Chemin Rivière Rouge, à Calumet, le 10e jour de mai 1993, à 14h00 de l'après-midi, savoir: 1 camion Mack flat nose avec saboteur, 1 tracteur de ferme avec pelle, 1 pickup GMC Sierra et pelle, 1 tracteur de ferme. LESQUELS EFFETS seront vendus pour argent comptant au plus offrant et dernier enchérisseur. DONNE à St-Jérôme, ce 15e jour d'avril 1993, FILION & ASSOCIÉS HUISSIERS, 110 de Marigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1. Tél. 436-8282.

Province de Québec, district de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, NO. 700-27-12797-914, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demandeur, -vs- NATHALIE HEBERT, Défendeur. Le 12 mai 1993, à 11h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 5914 rue Parry, en la cité Auteuil, Laval, district de Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de meubles et d'accessoires de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: FRANÇOIS BERTRAND, huissier, (514)622-9222. ROBERT JASMIN & ASSOCIÉS HUISSIERS, 150, boul. Ste-Rose, Laval, Qué. H7L 1L3. MONTREAL, le 29 avril 1993.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPERIEURE, NO. 500-05-019141-926. Les Investissements Renald Plante Inc. Partie demanderesse, -vs- 2747-6136 Québec Inc. Partie défenderesse. Le 12ème jour de mai 1993, à 10h00, au 11243 Metcalfe, Montréal, Qc., district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: 2747-6136 Québec Inc., saisis en cette cause, consistant en: 1 lot d'équipements, meubles et accessoires de restaurant. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: FRANÇOIS BERTRAND, huissier, (514)622-9222. ROBERT JASMIN & ASSOCIÉS HUISSIERS, 150, boul. Ste-Rose, Laval, Qué. H7L 1L3. MONTREAL, le 29 avril 1993.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPERIEURE, NO. 500-05-019141-926. Les Investissements Renald Plante Inc. Partie demanderesse, -vs- 2747-6136 Québec Inc. Partie défenderesse. Le 12ème jour de mai 1993, à 10h00, au 11243 Metcalfe, Montréal, Qc., district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: 2747-6136 Québec Inc., saisis en cette cause, consistant en: 1 lot d'équipements, meubles et accessoires de restaurant. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: FRANÇOIS BERTRAND, huissier, (514)622-9222. ROBERT JASMIN & ASSOCIÉS HUISSIERS, 150, boul. Ste-Rose, Laval, Qué. H7L 1L3. MONTREAL, le 29 avril 1993.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLLETTE, COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE, NO. 705-02-001921-915. Michel R. Groulx, Partie demanderesse, -vs- Felsiberto Carocha, Partie défenderesse. Le 12ème jour de mai 1993, à 11h00, au 6048, de Charette, Montréal, Qc., district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: Felsiberto Carocha, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Datsun Maxima beige transit #5530997, 1 automobile de marque Honda Prélude gris #JHMBG220SC808785, ET PLUSIEURS AUTRES AUTOMOBILES. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: DANIEL LAROCQUE, huissier, (514)471-8078. JACQUES LANCTOT HUISSIERS, 955 boul. Des Seigneurs, S-21, Terrebonne, Qc. J6W 3W5.

AVIS SELON L'ARTICLE 1571D DU CODE CIVIL

AVIS est par les présentes donné que, en vertu d'un contrat enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 4600973, THE TRANS CANADA FREEZERS CORPORATION a cédé et transféré à HONGKONG BANK OF CANADA tous ses comptes, créances et réclamations, présents et futurs.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

AVIS est par les présentes donné que le 22ème jour d'avril 1993, DR. JOHN LISTER, a fait cession de ses biens, résident et domicilié dans la ville de Pittsburgh, Pennsylvania, au 306 Avenue Linden Sud, U.S.A. - 15208, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12 mai 1993 à 14h00 de l'après-midi, au bureau du séquestre officiel, situé à 5, Place Ville Marie, 8e étage, pièce 800, Montréal, Québec.

HENRY SZTERN & ASSOCIÉS INC., Syndic
Henry Sztern, c.a. Syndic/Administrateur
500, Place d'Armes
Suite 1700
Montréal, Québec H2Y 2W2
Tél.: (514) 282-1212
Fax: (514) 499-1966

LOI SUR LA FAILLITE

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: BIOLOGNE CANADA INC., corporation légalement constituée sous la loi sur les sociétés par actions, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 8766, boul. Pie IX, Montréal, P.Q. CANADA. (H1V 3V2)

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Avis est par les présentes donné que Biologie Canada Inc. a fait cession le 21e jour d'avril 1993 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12e jour de mai 1993 à 13 h 30, au bureau du Séquestre Officiel, 5, Place Ville-Marie, 8e étage, en la ville de Montréal, dans la province de Québec. DATÉ DE SHERBROOKE, Québec, ce 26e jour d'avril 1993.

RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., SYNDIC
Yves Guay, responsable de l'actif

RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. Syndic de faillite

108, rue Wellington Nord, bureau 300 SHERBROOKE (Québec) J1H 5B8 Téléphone: (819) 563-2166

Avis de la première assemblée Article 102(4)

Dans l'affaire de la faillite de: JEAN BOUTIN, représentant, résidant au 11, Montée Henri, app. 3, St-Jas, de l'achigan (Québec) JOK 3H0

FAILLITE
Avis est par les présentes donné que JEAN BOUTIN a déposé une cession le 23 avril 1993 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12 mai 1993, au bureau du syndic, 59, rue St-Charles ouest, dans la ville de Longueuil, dans la province de Québec.

DATÉ DE LONGUEUIL, ce 28e jour d'avril 1993.

Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon Inc., Syndic

CLAUDE TRUDEAU, c.a., c.l.p. Responsable de l'actif

59, rue St-Charles ouest Longueuil (Québec) J4H 1C5 Tél.: (514) 679-5510

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LAVAL, COUR PETITES CREANCES, NO. 540-32-001077-922. Le greffier public et au nom de ALAIN MÉNARD, Partie demanderesse, -vs- YVES PREVOST, Partie défenderesse. Le 13ème jour de mai 1993, à 14h00, au 396, 16E AVE, POINTE-CALUMET, Qc., district de TERREBONNE, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: YVES PREVOST, saisis en cette cause, consistant en: 1 four à micro-ondes Sanyo, 1 téléviseur 21" RCA, 1 chaîne stéréophonique de marque Technics comprenant 4 morceaux plus deux haut-parleurs, BBQ au propane. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: MICHEL BOISSEAU, FILION & ASSOCIÉS HUISSIERS, 110 de Marigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1. Tél. 436-8282.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE, NO. 505-02-001939-903. JEAN AUSTIN, Demandeur, -vs- FRANK OJINSKI, Défendeur. Le 12 mai 1993, à 13h00 de l'après-midi, au lieu d'entreposage du défendeur, au no 1703 rue Balfray, en la cité Longueuil, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Chevrolet de modèle Camaro, de l'année 1986, de couleur rouge et acc., no plaque: GNC 289. Qué. no série: 1G1FP8759GN145958. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: DANIEL LAROCQUE, huissier, (514)471-8078. JACQUES LANCTOT HUISSIERS, 955 boul. Des Seigneurs, S-21, Terrebonne, Qc. J6W 3W5.

MAISON YUK MON INC.

Prenez avis que la compagnie/corporation MAISON YUK MON INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, 31 janvier 1993

Président
Henry Hing-Feng Wong

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 502-02-0371164-123. LA BOUTIQUE LIMITÉE, Demanderesse, -vs- MARIA MARTORANA, Défenderesse. Le 13 mai 1993, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile des défenderesses, au no 7730 rue Perras, en la cité Montclair, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de défenderesses, saisis en cette cause, consistant en: 1 ensemble de salle à dîner comprenant: 1 table et 6 chaises, 1 téléviseur couleur avec meuble de marque Hitachi, 1 set de salon comprenant: 1 divan, 1 causeuse, 1 fauteuil et 1 pouf ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT. Informations: BERNARD, huissier, 397-9277. DE L'ETUDE GRENIER & ASS. HUISSIERS, 10 rue Notre-Dame Est, # 210, Montréal, Qc. H2Y 1B7. 397-9277. Longueuil, le 28 avril 1993.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

Andrzej Mrowczyński (n.s. 263-568-396)

36 Rousseille Cr

Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec J7Y 8N6

AVIS AUX CRÉANCIERS D'UNE ASSEMBLÉE

AVIS est par la présente donné que le débiteur susdit a déposé une cession le 20 avril 1993; que la première assemblée des créanciers sera tenue le 6 mai 1993 à 10h30, au bureau du syndic, 1085 rue St-Alexandre, #400, Montréal, Québec.

DATÉ DE Montréal, ce 21 avril 1993.

PEIFFER & PEIFFER INC. Syndic

ADRESSE: 1085 St-Alexandre, #400, Montréal, Québec H2T 1P4

Tél.: (514)393-8122

Laval

ORDONNANCE DE SAISIE ET VENTE IMMOBILIÈRE

CANADA — Province de Québec
Cour Supérieure — District de Montréal

Nos : 500-05-004379-920
540-18-000002-920

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, 3530 ouest, Jean-Talon, Montréal, Ville et District de Montréal, Province de Québec, partie demanderesse -vs- C-LES CONSTRUCTIONS ACIBEC INC., 8345, Champ D'eau, St-Léonard, District de Montréal, Province de Québec, partie défenderesse.

LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL, partie mise-en-cause.

«Un certain emplacement situé au Nord-Ouest de l'intersection du Boulevard Sauvé et du Boulevard Sainte-Rose, dans le quartier de Sainte-Rose, dans la Ville de Laval, connu et désigné aux Plans et aux livres officiels de la Parioisse de Sainte-Rose, au bureau du registraire de Laval, composé des lots suivants:

a) Le lot numéro deux de la subdivision du lot numéro trois cent trente-neuf de la subdivision officielle du lot original numéro cent soixante-dix-neuf (179-339-2);

b) Le lot numéro deux de la subdivision du lot numéro trois cent quarante de la subdivision officielle du lot original numéro cent soixante-dix-neuf (179-340-2);

c) Le lot numéro deux de la subdivision du lot numéro trois cent quarante et un de la subdivision officielle du lot original numéro cent soixante-dix-neuf (179-341-2);

d) Le lot numéro deux de la subdivision du lot numéro trois cent quarante-deux de la subdivision officielle du lot original numéro cent soixante-dix-neuf (179-342-2);

e) Le lot numéro deux de la subdivision du lot numéro trois cent quarante-trois de la subdivision officielle du lot original numéro cent soixante-dix-neuf (179-343-2);

f) Le lot numéro deux de la subdivision du lot numéro trois cent quarante-quatre de la subdivision officielle du lot original numéro cent soixante-dix-neuf (179-344-2);

g) Le lot numéro deux de la subdivision du lot numéro trois cent quarante-cinq de la subdivision officielle du lot original numéro cent soixante-dix-neuf (179-345-2);

h) Le lot numéro deux de la subdivision du lot numéro trois cent quarante-six de la subdivision officielle du lot original numéro cent soixante-dix-neuf (179-346-2);

i) Les lots numéros trois cent cinquante-deux, trois cent cinquante-trois, trois cent cinquante-quatre, trois cent cinquante-cinq, trois cent cinquante-six, trois cent cinquante-sept, trois cent cinquante-huit, et trois cent cinquante-neuf de la subdivision officielle du lot original numéro cent soixante-dix-neuf (179-352, 353, 354, 355, 356, 357, 358 et 359);

j) Le lot numéro deux de la subdivision du lot numéro trois cent soixante de la subdivision officielle du lot original numéro cent soixante-dix-neuf (179-360-2);

k) Le lot numéro trois de la subdivision du lot numéro trois cent soixante-et-un de la subdivision officielle du lot original numéro cent soixante-dix-neuf (179-361-3);

l) Le lot numéro trois de la subdivision du lot numéro trois cent soixante-deux de la subdivision officielle du lot original numéro cent soixante-dix-neuf (179-362-3);

m) Le lot numéro deux de la subdivision du lot numéro trois cent soixante-trois de la subdivision officielle du lot original numéro cent soixante-dix-neuf (179-363-2);

n) Le lot numéro deux de la subdivision du lot numéro trois cent soixante-quatre de la subdivision officielle du lot original numéro cent soixante-dix-neuf (179-364-2);

o) Le lot numéro deux de la subdivision du lot numéro trois cent soixante-cinq de la subdivision officielle du lot original numéro cent soixante-dix-neuf (179-365-2);

Avec l'immeuble qui y est érigé portant les numéros civiques 4177 à 4265, Boulevard Sainte-Rose, Ville de Laval.

La mise à prix est fixée à 294 900,00, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des affaires municipales, en vertu de la loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent, ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Laval, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Laval, 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, local SS 1.03, Laval (Québec) le VINGT-CINQUIÈME jour de MAI 1993 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif-adjoint
Me Andrée Trudel St-Louis

Bureau du shérif
Cour Supérieure
Laval, le 14 avril 1993

Province de Québec, District de Longueuil, COUR DU QUÉBEC, NO. 505-02-003077-926. RESSORTS CHAMBER CIVILE, NO. 505-02-001939-903. Demandeur, -vs- ROBERT STOPPONI, Défendeur. Le 12 mai 1993, à 10h00 de l'avant-midi, au lieu d'entreposage du défendeur, au no 2775 rue Boul. Losch, en la cité St-Michel, district de Iberville, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Ford, de modèle Escort I, de couleur beige, à deux portes, de l'année 1986 et acc., no plaque TFL 493, n/s: 1FABP3196GW351741, odomètre: 114 390. km Conditions: ARGENT COMPTANT, NORMAND POISSANT, huissier, ET ASSOCIÉS HUISSIERS, 466-2628. Ville Lemoine, le 28 avril 1993.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE, NO. 505-02-001939-903. JEAN AUSTIN, Demandeur, -vs- FRANK OJINSKI, Défendeur. Le 12 mai 1993, à 13h00 de l'après-midi, au lieu d'entreposage du défendeur, au no 1703 rue Balfray, en la cité Longueuil, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Chevrolet de modèle Camaro, de l'année 1986, de couleur rouge et acc., no plaque: GNC 289. Qué. no série: 1G1FP8759GN145958. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: DANIEL LAROCQUE, huissier, (514)471-8078. JACQUES LANCTOT HUISSIERS, 955 boul. Des Seigneurs, S-21, Terrebonne, Qc. J6W 3W5.

MAISON YUK MON INC.

Prenez avis que la compagnie/corporation MAISON YUK MON INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, 31 janvier 1993

Président
Henry Hing-Feng Wong

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, NO. 91,165,841-1. VILLE DE MONTRÉAL, Demanderesse, -vs- ANDRÉ GENDRON, Défendeur. Le 11 mai 1993, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 1114 rue Jacques Dégay, en la cité L'Assomption, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Pontiac, de modèle Firefly, de couleur rouge, de l'année 1987, immatriculé TLX 787, n/s: JG7MR2153HK745482. Conditions: ARGENT COMPTANT. Informations: PIERRE FAUBERT, huissier, ETUDE GRENIER, POISSANT ET ASSOCIÉS HUISSIERS, 466-2628. Ville Lemoine, le 28 avril 1993.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, NO. 700-27-001393-907, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demandeur, -vs- MARC ANDRÉ VAILLANCOURT, Défendeur. Le 12 mai 1993, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 935 rue De la Seine, en la cité Boucherville, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque RCA de modèle Selectavision, 1 radio de marque Sony, de modèle Mega Bass, 1 vidéo de marque Hitachi M150 ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Conditions: ARGENT COMPTANT. Informations: JACQUES TURGENOT, huissier, ETUDE GRENIER, POISSANT ET ASSOCIÉS HUISSIERS, 466-2628. Ville Lemoine, le 28 avril 1993.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, NO. 700-27-001393-907, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demandeur, -vs- MARC ANDRÉ VAILLANCOURT, Défendeur. Le 12 mai 1993, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 935 rue De la Seine, en la cité Boucherville, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque RCA de modèle Selectavision, 1 radio de marque Sony, de modèle Mega Bass, 1 vidéo de marque Hitachi M150 ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Conditions: ARGENT COMPTANT. Informations: JACQUES TURGENOT, huissier, ETUDE GRENIER, POISSANT ET ASSOCIÉS HUISSIERS, 466-2628. Ville Lemoine, le 28 avril 1993.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, NO. 700-27-001393-907, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demandeur, -vs- MARC ANDRÉ VAILLANCOURT, Défendeur. Le 12 mai 1993, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 935 rue De la Seine, en la cité Boucherville, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque RCA de modèle Selectavision, 1 radio de marque Sony, de modèle Mega Bass, 1 vidéo de marque Hitachi M150 ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Conditions: ARGENT COMPTANT. Informations: JACQUES TURGENOT, huissier, ETUDE GRENIER, POISSANT ET ASSOCIÉS HUISSIERS, 466-2628. Ville Lemoine, le 28 avril 1993.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, NO. 700-27-001393-907, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demandeur, -vs- MARC ANDRÉ VAILLANCOURT, Défendeur. Le 12 mai 1993, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 935 rue De la Seine, en la cité Boucherville, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque RCA de modèle Selectavision, 1 radio de marque Sony, de modèle Mega Bass, 1 vidéo de marque Hitachi M150 ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Conditions: ARGENT COMPTANT. Informations: JACQUES TURGENOT, huissier, ETUDE GRENIER, POISSANT ET ASSOCIÉS HUISSIERS, 466-2628. Ville Lemoine, le 28 avril 1993.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, NO. 700-27-001393-907, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demandeur, -vs- MARC ANDRÉ VAILLANCOURT, Défendeur. Le 12 mai 1993, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 935 rue De la Seine, en la cité Boucherville, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque RCA de modèle Selectavision, 1 radio de marque Sony, de modèle Mega Bass, 1 vidéo de marque Hitachi M150 ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Conditions: ARGENT COMPTANT. Informations: JACQUES TURGENOT, huissier, ETUDE GRENIER, POISSANT ET ASSOCIÉS HUISSIERS, 466-2628. Ville Lemoine, le 28 avril 1993.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, NO. 700-27-001393-907, PERCEP

ÉCONOMIE

ASSURANCES

Une révolution à la Lloyd's de Londres

Les Names ne seront plus obligés de risquer toute leur fortune

La Lloyd's de Londres a fait savoir que quatre mauvaises années lui auront coûté l'équivalent de 12 milliards\$ et que, par conséquent, l'entreprise doit abandonner certaines traditions commerciales vieilles de trois siècles afin d'éviter la faillite à certains de ses actionnaires.

Dans le passé, la Lloyd's payait les indemnités à même l'argent de riches investisseurs — parmi lesquels on retrouve 88 Canadiens —, qui avaient mis en jeu toute leur fortune personnelle. En cas de profits, ils partageaient les bénéfices des primes d'assurance.

Toutefois, les ouragans, la pollution et les poursuites relatives à l'amiante ont lavé plusieurs de ces personnes, surnommées «Names», et plongé la Lloyd's dans une crise.

La Lloyd's — qui assure vraiment tout, des navires jusqu'aux jambes des vedettes de cinéma — a annoncé que, pour la première fois, elle invitera les sociétés à responsabilité limitée à investir chez elle.

Cela signifie que des individus ou des compagnies pourront investir dans la Lloyd's sans risquer d'y perdre leur chemise. La Lloyd's a reconnu qu'en l'absence de ces changements, plus personne ne serait intéressé.

«La solution de rechange n'est guère attrayante», a commenté le président David Rowland. Si nos membres et le marché ne s'accordent pas au sujet de ce plan, alors il n'y a plus grand avenir pour la Lloyd's.

La Lloyd's a indiqué qu'elle couperait dans son personnel afin de réduire ses dépenses, en plus de prendre des mesures visant à s'assurer que les syndicats d'assureurs qui perdent l'argent des investisseurs ne

pourront plus se cacher derrière l'écran d'une bureaucratie pour éviter d'être blâmés pour leurs mauvaises décisions.

«Nous avons affiché une bien mauvaise performance, a reconnu M. Rowland, qui est entré en fonction il y a environ quatre mois, succédant à l'ancien président David Colledge. Plusieurs des Names se sont plaints d'irrégularités dans la façon dont les syndicats d'assureurs de la Lloyd's se répartissent le risque. D'autres ont par contre salué les annonces faites hier.

«Ils commencent à s'attaquer aux problèmes qui affectent le marché depuis plusieurs années, a fait remarquer Geoffrey Somerset, marchand de vin du Gloucestershire qui est devenu un Names en 1982 mais qui s'est retiré du marché à la fin de l'année dernière.

La hantise de M. Somerset

M. Somerset, toutefois, risque encore de subir des pertes relatives aux années au cours desquelles il faisait partie de la Lloyd's, pertes qui, selon ses dires, pourraient s'élever à des centaines de milliers, voire des millions de dollars. M. Somerset précise qu'il ne le saura exactement qu'au moment où les réclamations auront été reçues.

Il attribue ses problèmes à des initiés au sein du marché qui auraient été au courant depuis des années que les poursuites relatives à l'amiante reviendraient hanter la Lloyd's mais qui n'en auraient soufflé mot aux investisseurs. M. Somerset craint que ses dettes ne le mettent en faillite.

Au Canada, un groupe de 88 investisseurs du sud de l'Ontario à qui l'on réclame quelque 400 millions\$

ont intenté des poursuites contre la Lloyd's en 1991. Ils demandent d'être libérés de leur obligation de verser des paiements illimités, comme le veut la structure d'assurance de l'institution.

La Lloyd's estime que les pertes de 2,8 milliards de livres (environ 5,6 milliards\$) en 1990 et de plus d'un milliard de livres (2 milliards\$) en 1991 porteront le déficit accumulé à 6,1 milliards de livres (12,2 milliards\$).

En 1989, dernière année pour laquelle les résultats complets sont disponibles, la Lloyd's a perçu quelque 7,9 milliards\$ en primes. La société prédit toutefois un profit modeste en 1992 et des «profits très substantiels» en 1993.

Les pertes subies par la Lloyd's ont suscité une vive colère parmi les Names autrefois riches qui ont tout perdu et qui ont demandé à l'institution de leur venir en aide. La Lloyd's a indiqué qu'elle ferait peut-être un petit effort en leur faveur, sans toutefois donner plus de précisions.

M. Rowlands a indiqué que la Lloyd's prévoit réduire ses coûts d'environ 399 millions\$ par année, ce qui implique l'abolition éventuelle de 2500 des quelque 12 000 postes.

Les problèmes de la Lloyd's ont provoqué la fuite des Names. Par conséquent, la liste des riches investisseurs est passée de 32 000 noms en 1988 à environ 20 000 aujourd'hui. La Lloyd's permettra maintenant aux Names d'accéder à l'institution sans risquer la totalité de leur fortune.

Mourir de rire:

un risque qui s'assure

Voici une liste des principaux contrats d'assurance de la Lloyd's au cours de son histoire:

- Betty Gable, étoile du cinéma des années 1930 et 1940, a contracté auprès de l'institution une couverture d'assurance de 1 million pour ses jambes. Plusieurs décennies plus tard, Christopher Reeves s'est protégé d'une assurance de 20 millions\$ US lors du tournage de Superman;

- Bruce Springsteen a assuré sa voix pour 5,5 millions\$US et Richard Stokler, un compositeur britannique, ses yeux;

- En 1972, une campagne promotionnelle accordait un prix de 1,57 million\$ à quiconque pouvait capturer vivant le monstre du Loch Ness. Le promoteur s'est protégé contre tout versement éventuel;

- Une station radiophonique de Memphis a offert, en 1980, un prix de 1 million\$ à toute personne pouvant trouver Elvis Presley vivant. Ce prix a été assuré par la Lloyd's;

- Un grain de riz portant le portrait de la Reine et du prince Philip a déjà été assuré pour 20 000\$;

- Un groupe théâtral s'est déjà assuré contre le risque qu'un de leurs spectateurs puisse mourir de rire;

- Lloyd's a offert une couverture de 3,9 millions\$ US pour dommages à la propriété, et une autre de 785 000\$ US pour toutes pertes de vie résultant de la désintégration, dans l'atmosphère, de la station spatiale Skylab en 1979;

- Les organisateurs du festival d'opéra d'Italie ont acheté une police d'assurance de 1,57 million\$ US en 1991 pour se protéger contre les intempéries.

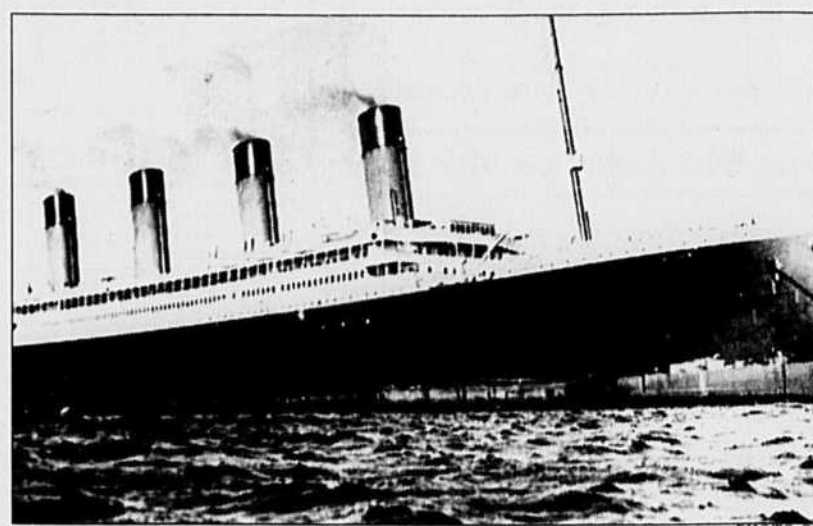


PHOTO CP

Lloyd's a versé des indemnités totalisant 1 million\$ lors du naufrage du Titanic (ci-dessus, quittant le port de Southampton pour son funeste voyage inaugural). Le chanteur Bruce Springsteen, pour sa part, a fait assurer pour 5,5 millions\$ US sa voix qui, heureusement pour la Lloyd's, plaît encore à ses admirateurs.

- Lloyd's a versé 1 million\$ US en réclamations lors du naufrage du Titanic en 1912. Plus récemment, l'institution a versé 900 millions\$ US pour réparation des dommages causés par l'ouragan Andrew, 400 millions\$ US dans le déversement de l'Exxon Valdez, et 300 millions\$ US dans l'attentat du World Trade Center.



PHOTO AP

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
NO: 705-11-00033-937
No Surintendant 41-126370

COUR SUPÉRIEURE
(en matière de faillite)

Dans l'affaire de la faillite de:

LES PÉTROLES AMICAL INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et principale place d'affaires au 560, Lavoisier, Repentigny (Québec) J6A 8C5.

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées seront reçues par le syndic soussigné à son bureau, au 48, Le Royer Ouest, Montréal (Québec), le ou avant le mercredi 26 mai 1993 à 11:00 heures pour l'achat des lots suivants:

- LOT 1 Ordinateur Seiko, deux écrans, deux claviers, imprimante, avec meuble, tapis pour ordinateur.
VALEUR APPROXIMATIVE: 2 000,00 \$
- LOT 2 Téléphoneur Pitney Bowes, modèle 8150.
VALEUR APPROXIMATIVE: 1 000,00 \$
- LOT 3 Mobilier de bureau comprenant bureaux, chaises d'attente, chaise secrétaire, etc.
VALEUR APPROXIMATIVE: 750,00 \$
- LOT 4 Camion de marque Ford F-350 Pick-Up 1990, série... 07833, environ 60 000 Km.
VALEUR APPROXIMATIVE: 12 000,00 \$
- LOT 5 Camion de marque Ford 1984, citerne, 10 roues, série... 46719, environ 300 000 Km.
VALEUR APPROXIMATIVE: 16 000,00 \$
- LOT 6 Camion de marque Ford 1984, citerne, 6 roues, série... 14866, environ 200 000 Km.
VALEUR APPROXIMATIVE: 8 000,00 \$
- LOT 7 Camion de marque International 1987, citerne, 6 roues, série... 20515, environ 125 000 Km.
VALEUR APPROXIMATIVE: 12 000,00 \$
- LOT 8 Camion de marque Ford 1976, citerne, 6 roues, série... 91635.
VALEUR APPROXIMATIVE: 500,00 \$
- LOT 9 Citerne Westa de 45 pieds, de l'année 1970 approximativement.
VALEUR APPROXIMATIVE: 2 000,00 \$
- LOT 10 Photocopieur Nashua
VALEUR APPROXIMATIVE: 1 000,00 \$
- LOT 11 Mobilier et équipement comprenant armoire, chaises, chaises pliantes, four micro-ondes avec armoire, distributeur d'eau, escalateur.
VALEUR APPROXIMATIVE: 1 000,00 \$
- LOT 12 Ameublement de bureau comprenant bureaux, chaises, fauteuil, table, classeurs, dactylos, calculatrices, étagères, etc.
VALEUR APPROXIMATIVE: 3 000,00 \$
- LOT 13 Trois (3) réservoirs de 1000 gallons avec pompes «Gasboy» (vieux de 6 mois approximativement).
VALEUR APPROXIMATIVE: 7 500,00 \$

Toutes les soumissions, accompagnées d'un chèque visé de 15 % du montant de la soumission, pour les lots 1 à 13, devront être cachetées et, sur le recto de l'enveloppe, la mention suivante devra être inscrite: «SOUMISSION DE: LES PÉTROLES AMICAL INC.» et devront être livrées au bureau du syndic à l'adresse précitée avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des soumissions.

INSPECTION DES ACTES

Les lots 1 à 3 pourront être inspectés le mardi 11 mai 1993 de 10:00 heures à 12:00 heures au 561, Leclerc, Suite 103, REPENTIGNY (Québec).
Les lots 4 à 12 pourront être inspectés le mardi 11 mai 1993 de 13:00 heures à 16:00 heures au 560, Lavoisier, REPENTIGNY (Québec).
Le lot 13 pourra être inspecté sur rendez-vous seulement.

Pour de plus amples informations concernant les lots 1 à 13, veuillez communiquer avec: M. MICHEL MORIN, à Montréal, au numéro (514) 285-2212 ou avec M. MARIO VAUGHAN, du bureau du Syndic à Québec, au numéro (418) 694-2212.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture et à l'annonce des soumissions reçues le mercredi, 26 mai 1993 à 11:00 heures au bureau du syndic soussigné.

Le syndic ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

AUTRES CONDITIONS ET RÉSERVES SE RAPPORTANT
À LA VENTE DES BIENS

Le détail des conditions et réserves se rapportant à la vente des biens pourra être obtenu lors de la visite des actifs ou au bureau du syndic. Ces conditions et réserves font partie intégrante de l'appel d'offres et il est de la responsabilité de chaque soumissionnaire d'en obtenir une copie.

Daté de Québec, ce 29e jour d'avril 1993

JEAN-GERMAIN HUOT & ASSOCIÉS INC.

SYNDIC aux biens de Les Pétroles Amical Inc.

Jean-Germain Huot
& associés
39, rue Dalhousie
Québec (Québec) G1K 8R8
Téléphone: (418) 694-2134
Téléfax: (418) 694-2212

VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre
des huissiers
du Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-210728-931

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la famille
(Divorce)

PRÉSENT

LE PROTONOTAIRE ADJOINT

MARIA GLORIA CASTILLO

ORELLANA

Partie demanderesse

-c-

JOSE EUFENIO MONROI

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JOSE EUFENIO

MONROI, de comparaître au greffe de

cette Cour situé au 1^{er} étage, rue

Notre-Dame, Montréal, salle 1.100,

dans un délai de trente (30) jours à

compter de la publication du présent

avis dans Le Devoir.

Une copie de la déclaration en

divorce a été remise au greffe à

l'intention de JOSE EUFENIO

MONROI.

Lieu: Montréal

Date: 26 avril 1993

DOMINIQUE DIBERNARDO,

Protonotaire adjoint.

-c-

GERALD EDWARDS

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Monsieur

GERALD EDWARDS, de

comparaître au greffe de cette Cour

situé au 1^{er} étage, rue Notre-Dame,

Montréal, salle 1.100, dans un délai

de trente (30) jours à compter de la

publication du présent avis dans Le

Devoir.

Une copie de la déclaration a été

remise au greffe à l'intention de

Monsieur GERALD EDWARDS.

Lieu: Montréal

Date: 26 avril 1993

DOMINIQUE DIBERNARDO,

Protonotaire adjoint.

-c-

GERALD EDWARDS

Partie défenderesse

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: 500-05-020213-912

COUR DU QUÉBEC

(Chambre civile)

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT

HYDRO-QUÉBEC

Partie demanderesse

-c-

MACHINES À COUDRE

INDUSTRIELLES EREZ LTÉE

-et-

JEAN-BAPTISTE PULIGA

Partie défenderesse

-c-

GERALD EDWARDS

Partie défenderesse

-c-

GERALD EDWARDS

Partie défenderesse

-c-

GERALD EDWARDS

Partie défenderesse

-c-

GERALD EDWARDS

Partie défenderesse

-c-

GERALD EDWARDS

Partie défenderesse

-c-

GERALD EDWARDS

Partie défenderesse

-c-

GERALD EDWARDS

Partie défenderesse

-c-

GERALD EDWARDS

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à MACHINES À

COUDRE INDUSTRIELLES EREZ

LTÉE, de comparaître au greffe de

cette Cour situé au 1^{er} étage, rue

Notre-Dame, Montréal, salle 1.100,

dans les trente (30) jours de la publication

du présent avis dans Le Journal Le

Devoir.

Une copie du bref et de déclaration a

été remise au greffe à l'intention de

MACHINES À COUDRE

INDUSTRIELLES EREZ LTÉE.

Lieu: Montréal

Date: 23 avril 1993

MICHEL MARTIN,

Protonotaire adjoint.

-c-

MES LEGAULT, HEURTEL, Avocats

a/s Me Pierre M. Denault

75, Boul. René-Lévesque Ouest

Montréal, Qc

H2Z 1A4. Tél.: 289-3554

-c-

GERALD EDWARDS

Partie défenderesse

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: 500-05-020213-912

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT

BANQUE ROYALE DU CANADA

Partie demanderesse

-c-

GERALD EDWARDS

Partie défenderesse

-c-

GERALD EDWARDS

Partie défenderesse

-c-

GERALD EDWARDS

Partie défenderesse

-c-

GERALD EDWARDS

Partie défenderesse

-c-

GERALD EDWARDS

Partie défenderesse

-c-

GERALD EDWARDS

Partie défenderesse

-c-

GERALD EDWARDS

Partie défenderesse

-c-

GERALD EDWARDS

Partie défenderesse

-c-

GERALD EDWARDS

Partie défenderesse

-c-

GERALD EDWARDS

MONTREAL BOMADARE

52 dern. sem.										52 dern. sem.										52 dern. sem.										52 dern. sem.										52 dern. sem.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Volume					Haut					Bas					Clôt.					Var.					Haut					Bas					Clôt.					Var.					Haut					Bas					Clôt.					Var.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
A					B					C					D					E					F					G					H					I					J					K					L					M					N					O					P					Q					R					S					T					U					V					W					X					Y					Z																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Asio	1516	1516	13	80	74	4	-105	50	8	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2

TÉL.: 985-3344

ANNONCES CLASSÉES

FAX: 985-3340



RÉSIDENCES DE PRESTIGE

SUR 65 ACRES EN ESTRIE
Situé dans un secteur recherché aux abords du lac Memphrémagog parmi les chênes et pommiers, en bordure d'un magnifique ruisseau. Vues imprenables du lac et des montagnes au sud. Ce domaine privé et très paisible peut servir de résidence, auberge de campagne ou autre.

ALBERT BRANDT
1-800-561-1368 • (819) 843-2130
ESTRIE MAX INC. CTR.2860-2357 Qué Inc.

LE SUMMUM
Boucherville, spacieuse résidence de style contemporain comprenant 15 pces, dont une verrière adjacente à une serre. Le terrain de 45 450 pi. ca. est rehaussé d'une piscine creusée avec vue imprenable sur le golf.

1 050 000 \$
Jean-Yves Pomerleau • (514) 646-2626
Trans-Action Immeubles • La Jemmerais Inc. Ctr.

HEMMINGFORD
Magnifique ferme de 75 arpents à la frontière Canada/E.-U. Résidence de prestige moderne avec 12 chambres. Superbe vue de Montréal. Granges, étable, étable moderne, atelier. Très bons revenus des opérations de l'étable, du bois d'œuvre et des droits pour la carrière de pierres naturelles.

325 000 \$ (514) 247-3533

LAVAL SUR LE LAC
Bord de l'eau
Vous voulez une propriété de grand luxe? La voici: Gros cottage 1986, 4 CAC, 4 SDB, 3 foyers, 2 garages, tourbillon, cave à vin, piscine creusée, s/sol fini, etc.; sur un superbe terrain au bord de l'eau avec vue magnifique sur le Lac des Deux Montagnes. C'est un bijou et c'est pour vous! \$850,000.00. J'attends de vos nouvelles!

Jean-Pierre Gauthier 625-7001
RE/MAX 2001 Inc.

À MTL, UNE VIE DE CHÂTEAU...
Résidence neuve comprenant 11 pièces spacieuses, dont 5 c.c. Au r-de-ch.: 2 foyers naturels en marbre. Boisées en chêne teint blanchi. Céramique dans s/bain, cuisine, hall d'entrée. Garage double, thermopompe. Terrasse arrière sur jardin.

CONSTRUCTION REMO 331-8853

ST-PIERRE-LES-BECQUETS
Magnifique maison ancestrale
Construite vers 1830, bois blanc, jalouses bleues. Vritable bijou pour l'amateur de maisons anciennes. 9 pièces et 3 au sous-sol. Grand foyer en pierres de champs. Site panoramique exceptionnel donnant directement sur le fleuve. 240,000 pi. ca. Laide de la route, endroit paisible, cachet particulier. 2 heures de Montréal, 1 heure de Québec, 1/2 heure de Trois-Rivières. Plusieurs inclusions. Aubaine. A voir. 155,000 \$

Directement du propriétaire (819) 263-2705

SUITE DE LA PAGE B-11

115 EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL

RIVE-SUD
VUE MONTS-ST-HILAIRE • ROUGE-MONT
Maison 10 pièces, boisées, foyers, s/sol, solarium, garage double. Terrain 200 x 200, 285 000 \$.

Terre 37.5 arpents 35 000 \$
MICHELLE GUIMOND 464-4841
Echangeurs pour maison St-Lambert, Outremont ou C.D.N.

RE/MAX LANAUDIÈRE

BORD DU LAC NOIR

BORD DU LAC TORO

MAISON DE CAMPAGNE

STE-ALÉXIS : (Lanoudière) Maison

STE-BÉATRICE : Petit domaine 2

RAWDON : Bung. de pierre face

MAISON DE CAMPAGNE

115 EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL

MAISON ANCESTRALE

ST-BARTHÉLEMY Duplex détaché

115 EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL

ST-COLOMBE : canadienne 5 min.

ST-GABRIEL : canadienne 89, brique

ST-JEAN-PORT-JOLI : Résidence, chalet

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE

STE-MARGUERITE : zonée commerciale, très bonne construction

GRATUIT OU PRESQUE. Grande 5 pièces et piscine chauffée

VISITE LIBRE STE-ADELE : un coin bien à vous, site prestigieux

LA PLAINE : split 88, grand terrain

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE

130 MAISONS DE CAMPAGNE

135 TERRAINS

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

120 LAURENTIDES

À PIEDMONT

120 LAURENTIDES

A STE-AGATHE-SUD : Maison neuve

A VAL-DAVID : NOUVEAU : Have des

120 LAURENTIDES

AUBAINE EXCEPTIONNELLE

120 LAURENTIDES

BEAU CHALET-MAISON, habitable à

LAC HUGUES (Morin Heights), chalet

PIEDMONT, canadienne près 15, 117

PRÉVOST : cottage 1990, 46 x 24, vue

ST-SAUVEUR : Condo luxueux, 3 c.c.

VENTE URGENTE St-Sauveur, domaine

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE

130 MAISONS DE CAMPAGNE

135 TERRAINS

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

121 CANTONS DE L'EST

150 PL. BORD LAC MEMPHRÉ-MAGOG

A NORTH HATLEY, très belle propriété

PRES NORTH HATLEY, très coquette

PRES NORTH HATLEY, RARE. Terrain

LAC MASSAWIPPI, superbes terrains

VENEZ nous voir au 95 Principale à North

MURIELLE PELLETIER CTR

EASTMAN - FACE LAC D'ARGENT

GLEN SUTTON, en montagne, face à la

GRAND DOMAINE

KNOWLTON, 28 acres en zone blanche

LAC BOISSONEAULT, Windsor, chalet

LAC BROMÉ MANOIR INVERNNESS

MAGOG, luxueux condo à vendre/louer

SUTTON

VERMONT (ALBURG) Merveilleuse

125 HORS-FRONTIÈRES

FREEPORT Bahama, Holding Bahama

POMPANO, condo, grand 3 1/2, tout

VERMONT (ALBURG) Merveilleuse

130 MAISONS DE CAMPAGNE

135 TERRAINS

A MT-ROLLAND

BEDFORD, terrain res. 47 acres dont 5

BORD DE L'EAU, lac Chertsey, superbe

BORD DE LAC, St-Hippolyte, 165 pi

IBERVILLE, 2x7540 pi.ca., 6870 pi.ca.

PERCÉ, maison victorienne, vue sur

130 MAISONS DE CAMPAGNE

ST-EPHREM, Cabane à sucre luxueuse

VINOY (OUTAOUAIS) maison cente-

132 CHALET

CANTONS DE L'EST

MAGNIFIQUE vue sur le lac Libby, chalet

DISRAËLI, chalet haut de gamme, situé

TERRAIN 22 000 pi.ca., 110 pi.ca., 110

TERRAIN, accès lac Memphrémagog

ST-EK-DE-ORFORD, 2 acres.

LAC NOIR, plage privée, hivernisé, St-

UPTON, chalet hivernisé, 2 c.c., piscine

134 TERRES/FERMES

44 ARPENTS de terre, partiellement

FERME situé entre Québec et USA, 100

ST-FÉLIX-DE-VALOIS, fermette de 60

ST-HIPPOLYTE, 242 acres, 220 000 \$

135 TERRAINS

ST-HUBERT CITE SOLEIL

Offre exceptionnelle Phase III

Terrains à l'anc. de montagnes situés à

135 TERRAINS

A MT-ROLLAND

BEDFORD, terrain res. 47 acres dont 5

BORD DE L'EAU, lac Chertsey, superbe

BORD DE LAC, St-Hippolyte, 165 pi

IBERVILLE, 2x7540 pi.ca., 6870 pi.ca.

PERCÉ, maison victorienne, vue sur

135 TERRAINS

GRAND LAC NOMINIQUE, boisé en-

LAC MEMPHRÉMAGOG

LAC MEMPHRÉMAGOG, sud-ouest,

AUBAINE Grand logis, frais repeint, 3

Près Hôpital Général, 2 x 5 1/2, 4 c.c.

BEAU 3 1/2 FERMÉ, 2e, dans triplex,

BEAU 6 1/2 près métro, cuisine moder-

BERRUOUM, r-de-ch., 3 c.c., cuisiniè-

BORDEAUX, près Sherbrooke, 5 1/2 r-

BOUL. ST-JOSEPH, 6 1/2, 1/2, chauffé,

C.D.N. 5633, près Côte Ste-Catherine,

C.D.N. 1/2 à 5 1/2, bien situé, hôsp-

C.D.N., 3010 Goyer, 4 1/2, livres,

C.D.N. près de M. imm. renové, 2 1/2

434-9690

CARTIERVILLE, bas de duplex, face

CENTRE-VILLE, 4 1/2, entre-sol, 2 c.c.,

CENTRE-VILLE, rue Stanley, spacieux

CHATEAU LATOUR

11/2, 2 1/2, 3 1/2

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

1540 TILLEMENT: 3 1/2 375\$ Libre

3 1/2, 2e, 500\$ nég., chauff., poêle, en-

5 1/2 chauffé, Marquette/Beaubien, 2e

5671, SIÈME AVENUE, Rosemont.

A 15 MIN. du centre-ville, près métro

AHUNTSIC, Gouin/Taché, r-de-ch., 6

AHUNTSIC, Superbe 4 1/2, entiere-

AHUNTSIC, Place Meilleure

AHUNTSIC Gouin Est, près l'Acadie

AHUNTSIC, 5 1/2, étage duplex, com-

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

AHUNTSIC, 600 est Fleury, 3 1/2 neuf,

VILLERAY, 7855 St-Hubert, 4 1/2, mo-

AHUNTSIC, Place Meilleure, neufs, 2 1/2

AHUNTSIC, coop d'habitation, construc-

AUBAINE Grand logis, frais repeint, 3

Près Hôpital Général, 2 x 5 1/2, 4 c.c.

BEAU 3 1/2 FERMÉ, 2e, dans triplex,

BEAU 6 1/2 près métro, cuisine moder-

BERRUOUM, r-de-ch., 3 c.c., cuisiniè-

BORDEAUX, près Sherbrooke, 5 1/2 r-

BOUL. ST-JOSEPH, 6 1/2, 1/2, chauffé,

C.D.N. 5633, près Côte Ste-Catherine,

C.D.N. 1/2 à 5 1/2, bien situé, hôsp-

C.D.N., 3010 Goyer, 4 1/2, livres,

C.D.N. près de M. imm. renové, 2 1/2

434-9690

CARTIERVILLE, bas de duplex, face

CENTRE-VILLE, 4 1/2, entre-sol, 2 c.c.,

CENTRE-VILLE, rue Stanley, spacieux

CHATEAU LATOUR

11/2, 2 1/2, 3 1/2

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

1540 TILLEMENT: 3 1/2 375\$ Libre

3 1/2, 2e, 500\$ nég., chauff., poêle, en-

5 1/2 chauffé, Marquette/Beaubien, 2e

5671, SIÈME AVENUE, Rosemont.

A 15 MIN. du centre-ville, près métro

AHUNTSIC, Gouin/Taché, r-de-ch., 6

AHUNTSIC, Superbe 4 1/2, entiere-

AHUNTSIC, Place Meilleure

AHUNTSIC Gouin Est, près l'Acadie

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

ED. MONTPEIT: Près UdeM, 3 1/2

GRAND 5 1/2 près de parcs, chauff.

GRAND 5 1/2 rénové, situé entre 2

HAUT Rosemont, 5 1/2, ensoleillé, haut

LASALLE, secteur pont Mercier, 5 1/2

LASALLE 3 1/2, juillet, 4 1/2 immédiat.

LONGUEUIL LUXUEUX 6 1/2

LONGUEUIL, triplex luxueux, Collectivité

LONGUEUIL, 4 1/2, 3 1/2, 5 1/2, réno-

MTL-NORD, grand 5 1/2, haut duplex

MTL-NORD, Haut duplex, grand 5 1/2,

MÉTRO CHARLEVOIX, r-de-ch., 2e et

MÉTRO J-TALON mai à sept, 5 1/2 mo-

MÉTRO JEAN-TALON: coin Boyer, R-d-

PIERREFONDS-LE LALANDE

1 1/2, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, immeuble d'

PLATEAU 3 1/2, 4 1/2, pour juillet, 350\$

PLATEAU 4 1/2, entièrement rénové,

PLATEAU Mont-Royal, 7 1/2 bas, 1er

PLATEAU, rue Fabre, 5 1/2, libre juillet

PLATEAU: Clark près boul. St-Joseph

N.D.G. 6 1/2, Terrence près Cavendish

N.D.G. haut de duplex, Grand 6 1/2, 2

N.D.G. bas duplex, 5 1/2, 650\$ non

NOUVEAU-BORDEAUX Haut duplex,

NOUVEAU-BORDEAUX: beau 4 1/2,

NOUVEAU-ROSEMONT, 4 1/2 enso-

OUTREMONT (DUNLOP) Haut duplex,

OUTREMONT, 6 1/2, chauffé, 2 balcon,

OUTREMONT ADJ. Chemin Hudson,

TÉL.: 985-3344

ANNONCES CLASSÉES

FAX: 985-3340

165
PROPRIÉTÉS À LOUER

OCCASION EXCEPTIONNELLE - P.A.T.
Grand bungalow moderne et très propre, split 3 chambres à coucher, spacieux sous-sol, avec bar, foyer + superbe spa/sauna, possibilité de bureau au s/sol, grand terrain, garage, système d'alarme, près des services, quartier recherché, idéal pour professionnels. 494-6037, visite sur rendez-vous, références.

OUTREMENT, superbe cottage détaché, rénové, 4 c.c., gr. terrain, garage double, Bloomfield près Laurier, 2.500\$/mois inclus app. ménagers. VIVIANE ROUSSEAU, 271-2131 RE/MAX Outremont.

170
HORS-FRONTIÈRES
À LOUER

PARIS, juillet, Bastille 10 minutes, 4 1/2 caïme, terrasse, 7000 FF. 011-331-43-79-12-52 le soir.

TUNISIE NABEUL, Superbe villa meublée, bord Méditerranée, 3 c.c., location sem. 400\$, mois, saison. 514-335-7931.

175
MAISONS DE CAMPAGNE
À LOUER

À Percé
Exceptionnel, entièrement rénové
«La maison sur la côte»
Entrée privée

Magnifique vue sur le rocher, l'île et l'ensemble du village
Grand terrain avec forêt et ruisseau
Sentiers et espaces verts aménagés
Salon plein-sud très ensoleillé
Grande salle à manger vitrée
Deux vérandas protégées
4 ch. à coucher à l'étage
Salle d'eau avec bain tourbillonnant
Grand Style
Réservation immédiate pour l'été 1993
Tél: 418-782-5055 Fax: 418-782-5680
Demander Pauline

175
MAISONS DE CAMPAGNE
À LOUER

ST-SAUVEUR
résidentiel ou commercial.
687-0222.

ST-ADÈLE, bordure du lac, dans village, superbe maison début siècle, rénovée et meublée. 750\$/mois. Jour 849-2333, soir 362-0581.

176
CHALET À LOUER

A PIEDMONT, chalets, 2 et 3 chambres à coucher, foyers, meubles, chauffés, avec piscine creusée, près du golf, saison 1.950\$ et 2.150\$, 224-2120 ou 953-5070.

A STE-ADELE Deauville, lac, tennis, piscine, plage, 5.500\$, 653-8479, 688-4410, 1-228-3420.

CHERTSEY, chalet moderne, toute commodité, tennis, lac privé avec truite, grand terrain, entretien et électricité compris, 1.500\$ par mois, avec option achat, disponible 1^{er} mai. Jour: 477-5887, soir 968-2398.

LAC ACHIGAN, suisse, 5 c.c., accès au lac, pédalo. 5500\$, tout compris, 15 mai au 12 sept. 745-5649, 1-563-3966.

LAC DES SABLES (STE-ADÈLE)
Luxueux 6 pièces, foyer, tout équipé, gr. terrain paysager. Semi/mois. 256-0179

LAC TREMBLANT
Exclusif, 3 niveaux, 4 c.c., plage semi-privée. Été et Noël. 668-8074 (jour), 661-7589 (soir), 1-819-425-3516 (f. sem.).

LAC VICEROY, 20 min. nord Montebello, bord de l'eau, 3 c.c., foyer, sauna, jacuzzi, tout équipé, sem. ou mois. 514-341-6991.

MONT-GABRIEL, dans montagnes, vue panoramique, près tennis, golf, 3 chambres, tout inclus (lav.), saison mai à nov., 449-5924.

PIEDMONT, 4 1/2, 5 1/2 pour saison d'été, avec piscine, situés au 305 et 315 Chemin de la Montagne près du golf, 227-4318.

PRESQU'ILE, lac long, 2 chambres, terrasse, BBQ, pédalo, canot, chaloupe, 500\$/semaine, jour, 933-8030

ST-DONAT Bord du lac Ouareau, 3 c.c., foyer, toutes commodités. Saisonner ou annuel. 354-5334.

STE-AGATHE, Lac des Sables, site enchanteur, gr. terrain, spacieux, 3 c.c., foyer, câble, bien équipé 321-4514.

VERMONT Injunco Court, Joe's Pond, 125 miles de Mt. Cabines et cottages avec cuisinette, tout fourni, sem. ou mois, plage, pédalos, bateaux, canots, Mme Perreault, 1-802-684-3430

185
CHAMBRES ET PENSIONS

AHUNTSIC, Gouin, tranquille, r-de-ch, non-fumeur. Réf. 385-0996.

VILLE ÉMARD, chambre à louer, propre, toute fournie. 366-7710

186
MAISONS DE REPOS,
RETRAITE

LA ROSERAIE, prix à partir de 550\$, occupation immédiate, 263 boul. Ste-Rose, Laval. 622-4406.

LAVAL, grandes chambres (13 x 20), s/bain privé, tous services, infirmières. 689-4163.

LUXUEUX DOMICILE D.D.O., pour personnes âgées. Excellents soins d'infirmière, comme chez-soi. 620-0616.

192
ON DEMANDE À LOUER

AGENCE
Cherchons propriétés à louer
Montréal et environs, gratuit aux locataires. Héberge-toi inc. 492-8671, 984-8942.

RECHERCHE 3 1/2 ou 4 1/2, centre-ville ou Vieux-Montréal, avec cachet, foyer, boiseries. Draw: 212-691-1756, fax: 306-634-6227. A partir 1^{er} sept. et pour 2 ans.

201
PROPRIÉTÉS COMMERCIALES

289-291 MONT ROYAL O. (coin ave. du Parc), dommages incendie, fait vendre. Bonne affaire. 271-1564.

BATISSE semi-comm., bon investissement avec bar, centre-ville. 521-1252, pag: 986-9293.

201
PROPRIÉTÉS COMMERCIALES

ST-EUSTACHE
IMMEUBLE À BUREAUX
DE PRESTIGE
Loué à 85%
Rev. actuels 68 000 \$ net
Poss. rev. 80 000 \$
Prix demandé:
700 000 \$ nég.

Roger Lévesque 472-7220
RE/MAX V.P.R. INC. CRTR

201
PROPRIÉTÉS COMMERCIALES

BUREAU COMMERCIAL À VENDRE



Vieux-Montréal
Magnifique édifice. Ancien siège social du journal Le Devoir.
27 000 pi.ca. brut. Construit en 1858. «Merchant's Exchange»
William J. PRICKETT
841-3811

ROYAL LEPAGE

175
MAISONS DE CAMPAGNE
À LOUER

URGENT, petit restaurant français 50.000\$, idéal 1^{er} affaire ou couple, 765-8869, 441-9824, Robert.

VITRERIE À VENDRE dans les cantons de l'est, clientèle établie 12 ans.
150 000\$ nég. 514-268-0777

210
COMMERCES À VENDRE

STE-ADELE, bordure du lac, dans village, superbe maison début siècle, rénovée et meublée. 750\$/mois. Jour 849-2333, soir 362-0581.

215
TERRAINS COMMERCIAUX

ÎLE PERROT
Boul. Don Quichotte
150 000 pi. ca.
Plan de construction de centre commercial compris.
(514) 430-8900 • 430-8903

251
BUREAUX À LOUER

LA CAISSE POPULAIRE SAINT-JACQUES DE MONTRÉAL
849-3856 849-3581

ACHETEZ DIRECTEMENT
Meubles neufs dans l'emballage du manufacturier à prix d'escompte. Salon, chambre, dinette, lit superposé, matelas. Ouvert le dimanche. 593-4665 (métro St-Michel). 3250 Métropolitain est.

JE LIQUIDE mes meubles. Reste encore de la cuisine, s/diner, bureaux, autres, unités murales Gervais. 277-4851.

MOBILIER S/MANGER style Louis XVI
Buffet, dessete, 6 chaises (dossier montgolfière dont 2 capitaines). 2500\$. 348-2495.

PIANO À QUEUE laqué noir 5'1". Weber, presque neuf, 6500\$.
583-5343 après 18h

PIANO D'APPARTEMENT Lesage, hauteur 45", 1500\$. 667-1155.

PIANO DROIT, Willis 1925, 1000\$, bonne condition, accordé. 272-0235.

PIANO MÉCANIQUE ACAJOU
Excellent état, 1 b. sonorité. 273-2215.

PIANO à queue, 6 pi. 10 po., 12.500\$. 626-0735

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER, portes et fenêtres en aluminium. 939-3411.

DIRECTEMENT MANUFACTURIER, portes et fenêtres en aluminium. 939-3411.

340
ARTICLES DE SPORT

GOLFEUR! Devenez actionnaire du prestigieux club de Boucheville. Une action à prix réduit. Tél.: André après 18h: 653-0978.

VÉLO MARINONI, hybride, Shimano, 21 vit., 48 cm, neuf. 964-2279.

420
SECTEUR VENTE

L'ACCFA (Ass. des Citoyen-ne-s de Culture Française d'Amérique) cherche représentant-e, vente outil promotionnel, 5 h/sem. min., 20\$/h. C.P.155, succ. Beaubien, Mt. H2G 3C9. Documentation gratuite.

440
SERVICES DOMESTIQUES

CONFIEZ-MOI vos travaux ménagers. Bonnes références. 355-2371.

450
EMPLOIS DIVERS

COMPAGNIE D'ÉBÉNISTERIE
recherche représentants avec clientèle pour architectes, décorateurs, entrepreneurs, etc. (commission seulement)
761-5117. Fax: 761-4718

201
PROPRIÉTÉS COMMERCIALES

CAISSE POPULAIRE BROSSARD
1700 BOUL. PROVENCHER



ÉDIFICE COMMERCIAL
9600 PI. CA. RÉPARTIS SUR 3 ÉTAGES
45 PLACES DE STATIONNEMENT
20 150 PI. CA. DE TERRAIN
PRIX: 879 000 \$

POUR INFORMATION: S. LAPOINTE
(514) 671-3720

275
LOCAUX À LOUER

LONGUEVILLE, centre-ville, 2000 pi.ca. magasin commercial, 3 mois gratuits. Georges, Nicolas ou Peter. 274-5541.

MTL-NORD, rue Monselet, 2 magasins 20 x 40, chauffé, sous-sol. 322-9086.

PAPINEAU près de Mont-Royal, 750 pi.ca. rénové à neuf. 800\$/mois. Alain 272-9616.

287
COMMERCES À LOUER

ESPACE COMMERCIAL à louer, 750-2000 pi.ca., rue très achalandée, libre immédiatement. 363-5333, 665-2223

313
ORDINATEURS

DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE PERSONNALISÉ
Acheteurs et vendeurs ordinateurs neufs et usagés

S.I.L.O. INFO
353-3147

313
ORDINATEURS

Réparation de Macintosh
Simms 655 du Meg
Distribution GB, 652-8505

318
MOBILIER DE BUREAU ET ACC.

AMEUBLEMENT complet de bureau neuf et usagé. 636-6896.
Les Aménagements F.B. Inc.

251
BUREAUX À LOUER

COMPTABILITÉ et consultation pour professionnels et petites entreprises. 352-4768.

522
TRAITEMENT DE TEXTE

C.V. PERSONNALISÉ, traitement de texte, révision, correction, rigueur et exigence reconnues. 272-4230

MESSAYER C'EST M'ADOPTER, WP 5.1 - 10 ans d'exp., travaux avancés. Céline, 382-6083

523
TRADUCTION, RÉDACTION

TRADUCTIONS SPÉCIALISÉES
Communication pour congrès? Article à publier? Traduction vers l'anglais, spécialisée en droit et en médecine.
T. Romer. (514) 473-0149.

ÉCRITURE À LA PIÈCE: corresp., thèse, scénario, manuscrit, mémoire, discours. Création et composition. 845-9551.

529
SERVICES PROFESSIONNELS

DAME DE COMPAGNIE cherche travail, (7 jours/sem.) et LECTRICIE (7 soirs/sem.) pour dames âgée d'or. 487-2965.

FEMME MATURE, expérience avec pers. âgées, cherche travail, soins légers, temps partiel, tant raisonnable. 651-7191.

FEMME SÉRIEUSE et compétente, cherche demi-journée ou journée de ménage chez particulier, bureau ou commerce. Travail de qualité assuré. 374-8254.

ÉTUDIANT enseignement donnerait cours français tous niveaux. 962-0749.

530
COURS

ANGLAIS INTENSIF par prof diplômée de McGill. Privé, semi-privé. 527-8546.

ANGLAIS cours privés. Horaires flexibles. Méthodes rapides. Hilda. 342-9906.

COURS DE MUSIQUE Clarinette, saxo. Prof. diplômé U de M. et UQAM. 15 ans d'exp. Sylvie. 528-9079.

540
SANTÉ

MASSAGE SHIATSU 1 HRE
JEAN-GUY BOUCHARD
7 ans exp. F.Q.M.M. 526-4822

542
MASSOTHÉRAPIE

MASSAGES JAPONNAIS, sérieux: Shiatsu 30\$. Lorraine: 527-0208, après 17h.

TRES BONS MASSAGES CHINOIS EUROPÉENS RUSSES
3 Cornwell, V.M.R. 738-7917

695
AUTOMOBILES

NISSAN STANZA 1992 ext. noir, int. gr. climat, servo frein/dr., groupe électr. garantie 160.000 km 6 ans, prop. original. 14.500\$, avant 11h à m. 664-2782. Bur. 328-1798 jusqu'à 21h.

PASSAT 91 (Volkswagen) GL automatique, 80 000 km, tout équipé, toit ouvrant, garantie 13 500\$. 474-2428.

695
AUTOMOBILES

EUROVAN 92 (Volkswagen) Démonteur 72 passagers, peinture métallique, régul. vit., 6000 km, 17 700\$. Aut. A. Bélanger. 474-2428.

HONDA CIVIC DX 1990, aut., 3 portes, seulement 24 000 km, 2 rivières, impeccable. 8850\$. Pour rendez-vous: 636-5456.

MERCEDES 560 SL 1988 décapotable, noire, 88 000 km, parfait ordre, jamais sortie hiver. Jour: 679-0720.

NISSAN STANZA 1992 ext. noir, int. gr. climat, servo frein/dr., groupe électr. garantie 160.000 km 6 ans, prop. original. 14.500\$, avant 11h à m. 664-2782. Bur. 328-1798 jusqu'à 21h.

PASSAT 91 (Volkswagen) GL automatique, 80 000 km, tout équipé, toit ouvrant, garantie 13 500\$. 474-2428.

695
AUTOMOBILES

NISSAN STANZA 1992 ext. noir, int. gr. climat, servo frein/dr., groupe électr. garantie 160.000 km 6 ans, prop. original. 14.500\$, avant 11h à m. 664-2782. Bur. 328-1798 jusqu'à 21h.

PASSAT 91 (Volkswagen) GL automatique, 80 000 km, tout équipé, toit ouvrant, garantie 13 500\$. 474-2428.

NISSAN STANZA 1992 ext. noir, int. gr. climat, servo frein/dr., groupe électr. garantie 160.000 km 6 ans, prop. original. 14.500\$, avant 11h à m. 664-2782. Bur. 328-1798 jusqu'à 21h.

PASSAT 91 (Volkswagen) GL automatique, 80 000 km, tout équipé, toit ouvrant, garantie 13 500\$. 474-2428.

NISSAN STANZA 1992 ext. noir, int. gr. climat, servo frein/dr., groupe électr. garantie 160.000 km 6 ans, prop. original. 14.500\$, avant 11h à m. 664-2782. Bur. 328-1798 jusqu'à 21h.

PASSAT 91 (Volkswagen) GL automatique, 80 000 km, tout équipé, toit ouvrant, garantie 13 500\$. 474-2428.

NISSAN STANZA 1992 ext. noir, int. gr. climat, servo frein/dr., groupe électr. garantie 160.000 km 6 ans, prop. original. 14.500\$, avant 11h à m. 664-2782. Bur. 328-1798 jusqu'à 21h.

201
PROPRIÉTÉS COMMERCIALES

CAISSE POPULAIRE BROSSARD
1700 BOUL. PROVENCHER



ÉDIFICE COMMERCIAL
9600 PI. CA. RÉPARTIS SUR 3 ÉTAGES
45 PLACES DE STATIONNEMENT
20 150 PI. CA. DE TERRAIN
PRIX: 879 000 \$

POUR INFORMATION: S. LAPOINTE
(514) 671-3720

275
LOCAUX À LOUER

LONGUEVILLE, centre-ville, 2000 pi.ca. magasin commercial, 3 mois gratuits. Georges, Nicolas ou Peter. 274-5541.

MTL-NORD, rue Monselet, 2 magasins 20 x 40, chauffé, sous-sol. 322-9086.

PAPINEAU près de Mont-Royal, 750 pi.ca. rénové à neuf. 800\$/mois. Alain 272-9616.

287
COMMERCES À LOUER

ESPACE COMMERCIAL à louer, 750-2000 pi.ca., rue très achalandée, libre immédiatement. 363-5333, 665-2223

313
ORDINATEURS

DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE PERSONNALISÉ
Acheteurs et vendeurs ordinateurs neufs et usagés

S.I.L.O. INFO
353-3147

313
ORDINATEURS

Réparation de Macintosh
Simms 655 du Meg
Distribution GB, 652-8505

318
MOBILIER DE BUREAU ET ACC.

AMEUBLEMENT complet de bureau neuf et usagé. 636-6896.
Les Aménagements F.B. Inc.

251
BUREAUX À LOUER

COMPTABILITÉ et consultation pour professionnels et petites entreprises. 352-4768.

522
TRAITEMENT DE TEXTE

C.V. PERSONNALISÉ, traitement de texte, révision, correction, rigueur et exigence reconnues. 272-4230

MESSAYER C'EST M'ADOPTER, WP 5.1 - 10 ans d'exp., travaux avancés. Céline, 382-6083

523
TRADUCTION, RÉDACTION

TRADUCTIONS SPÉCIALISÉES
Communication pour congrès? Article à publier? Traduction vers l'anglais, spécialisée en droit et en médecine.
T. Romer. (514) 473-0149.

ÉCRITURE À LA PIÈCE: corresp., thèse, scénario, manuscrit, mémoire, discours. Création et composition. 845-9551.

529
SERVICES PROFESSIONNELS

DAME DE COMPAGNIE cherche travail, (7 jours/sem.) et LECTRICIE (7 soirs/sem.) pour dames âgée d'or. 487-2965.

FEMME MATURE, expérience avec pers. âgées, cherche travail, soins légers, temps partiel, tant raisonnable. 651-7191.

FEMME SÉRIEUSE et compétente, cherche demi-journée ou journée de ménage chez particulier, bureau ou commerce. Travail de qualité assuré. 374-8254.

ÉTUDIANT enseignement donnerait cours français tous niveaux. 962-0749.

530
COURS

ANGLAIS INTENSIF par prof diplômée de McGill. Privé

LE DEVOIR

LES SPORTS



GILLES-C. MARCOTTE

Un sursis

Chaque jour de plus, n'en doutons pas, n'est rien d'autre qu'un sursis pour les Glorieux. Un point final, inexorable, les attend, bien avant la grande parade: Mario Lemieux et ses copains pingouins. C'est Pittsburgh après les Sabres: boules à mites assurées pour la suante Flanelle.

En attendant, chaque nouveau jour que le grand cérémonial des éliminatoires de la coupe Stanley amène, peu importe les euphories ou les avaries de la veille, l'entraîneur Jacques Demers, toujours bien mis, bien coiffé, chaussures bien cirées, vient prendre place sur la même chaise défraîchie, à dossier de cuirette, posée sur un podium. Micro épinglé au veston, caressant ou triturant selon le stress du moment, la même bouteille d'Evian, le stratège répond à des questions. Halte-là, halte-là, le Canadien et...les médias sont là.

Le rituel est bien huilé: l'éclairage est déjà tout bien calculé, le son aussi, quoiqu'il arrive qu'on demande à frère Jacques de faire un «one, two, three, testing», pour être certain que tout est correct. Et ça part. La presse francophone d'abord, les confrères anglophones ensuite. Des fois les langues se mêlent, Jacques lui, ne se mêle jamais dans ses réponses. Les mêmes dans les deux langues: presque de la traduction simultanée.

Jacques, qu'à peu près tout le monde tutoie et interpelle par son prénom, comme si on était entre beaux-frères, avant la game dans le salon, répond donc, et commente, et analyse, et taquine même de temps à autre: personne ne peut lui reprocher de ne pas bien tenir son rôle, même quand les morts sont à table, comme hier, comme avant-hier sur tout, où il a fait une autopsie polie des Nordiques.

Jacques en donne. Il y a dans cette opération destinée à accommoder la machine médiatique, un confort discret, agrémenté de café, de muffins, de quartiers de cantaloup et de melon miel: c'est l'art du nivellement. Même information diffusée à tout le monde en même temps. Tout le monde va raconter à peu près la même chose, chacun à sa façon, dans diverses gazettes, sur diverses ondes. L'art du radotage. Il y en a bien sûr quelques-uns, soit plus fonceurs, soit un peu moins révérencieux, ou encore quelque doyen, quelque pape, qui de temps en temps trouve le moyen de traîner Jacques à l'écart, de l'isoler: l'art du confessionnal.

Et quand tout le monde est parti, qu'il ne reste plus, baignant dans le silence et la lumière tamisée, que le siège sur son podium sans Jacques dedans, on dirait la chaise d'un condamné. Ambiance d'échafaud. On pense alors que Jacques Demers et ses valeureux patineurs, aussi sublimes fussent-ils face aux Nordiques, sont des hommes en sursis.

Il faudra cependant attendre quelques semaines encore avant d'être témoins de l'exécution. Car Buffalo ne sera pas le bourreau. Les Sabres, qui ont planté les champions de la section, les Bruins de Boston, en quatre matchs d'affilée, sont sortis de cette boucherie, bien affûtés, bien confiants, peut-on présumer. La réalité, c'est que les hockeyeurs de Buffalo, sûrement eux-mêmes surpris la tournure des événements, ne sont que les auteurs d'une grosse, presque grossière erreur de parcours, que le Canadien se chargera de corriger dans le courant de la semaine prochaine.

Les Sabres ne sont pas tout à fait des deux de piques, ils ont même avec les Nordiques une affinité: singulière puissance de l'attaque à cinq. Avec Pat LaFontaine d'abord, un Américain du Missouri, second marqueur, derrière le super Mario Bionique; avec le camarade Mogilny aussi, Alexander, un autre beau trans-fuge russe venu faire tourner des rondelles sous nos nez. Duo incontestablement redoutable. Jacques, n'en doutez pas, va trouver quelque honnête moyen de pas trop les laisser s'exprimer ces deux-là. Ne restera plus qu'à faire fléchir le gardien Fuhr, solide, du calibre de Hextall, qui n'a pu, comme on l'a vu, résister aux élans du Canadien.

C'est réglé. Les Sabres vont se casser la pipe face aux déchainés Glorieux. Passés à tabac. En six. Mais reste que ce ne sera qu'un sursis parce qu'après viendra l'incroyable Mario Bionique, le gars qui bouffe de la chimiothérapie au petit déjeuner. C'en sera fini pour cette année.

P.S.: Cette prédiction n'engage en rien l'opinion du DEVOIR et de sa centaine d'artisans, pas plus d'ailleurs que celle de celui qui la commet, trop peu rompu, et indifférent de toute façon et totalement, et en tout, à l'art de la prophétie. Canadiens: peut-être en cinq, à bien y penser.

Un spectateur poignarde Seles en plein match

La meilleure joueuse de tennis au monde souffre d'une entaille de quelques centimètres à l'omoplate

AGENCE FRANCE-PRESSE

Hambourg — La joueuse de tennis numéro un mondial, la jeune (19 ans) Monica Seles, a été blessée d'un coup de couteau par un spectateur au cours du tournoi de Hambourg, hier, mais ses jours ne sont pas en danger.

«Les blessures de Monica Seles ne sont pas mortelles», a déclaré un porte-parole de la police. Selon les organisateurs du tournoi, Monica Seles souffre d'une blessure d'un à deux centimètres de profondeur dans la région de l'omoplate.

Seles était assise sur sa chaise au cours d'une pause de son match contre la Bulgare Magdalena Maleeva, quand elle a été frappée par derrière. Selon des témoins, elle s'est alors redressée et a fait quelques pas en avant.

À la télévision, après qu'on l'eut entendu pousser un cri, la chaîne allemande ARD l'a montrée debout, se tenant le haut du dos. Entourée de ses proches, dont son frère Zoltan, et devenant de plus en plus pâle, elle s'est ensuite affaissée. Son entourage l'a alors allongée. Elle a reçu immédiatement des premiers soins, puis a été évacuée du stade sur une civière vers l'hôpital universitaire Eppendorf de Hambourg.

Selon les images de ARD, l'agresseur était un homme d'au moins quarante ans, vêtu d'une chemise et en partie chauve. Il a été aussitôt maîtrisé, arrêté par les services de sécurité et confié à la police. Selon les témoins, son couteau mesurait environ 25 centimètres de long.

La police a déclaré qu'elle interrogeait l'assaillant, un

Allemand originaire de Thuringe, un land d'Allemagne orientale. Son identité n'a pas été révélée. Selon les médecins du tournoi, le couteau a manqué de peu la colonne vertébrale. Aucun organe essentiel n'a été touché.

«Elle n'a pas mal et elle peut parler. Elle n'a pas de difficulté à respirer et les poumons ne sont pas touchés. Elle est sous le choc», indique un communiqué des médecins du tournoi. «Elle a eu beaucoup de chance», a ajouté un médecin du CHU d'Eppendorf, près de Hambourg, où elle a été admise.

Il a ajouté que la blessure serait guérie dans deux semaines et que la Yougoslave pourrait rejouer dans un délai d'un à trois mois. Il est ainsi douteux qu'elle puisse défendre son titre à Roland-Garros. Les organisateurs de Hambourg n'ont pas exclu que l'attentat soit en liaison avec les origines de Monica Seles. Celle-ci a la nationalité yougoslave, mais elle appartient à la minorité hongroise et vit en Floride.

Une responsable de l'organisation du tennis féminin, Ana Leird, a rapporté que Seles recevait régulièrement des menaces écrites depuis deux ans. Contrairement à certains joueurs croates comme Goran Ivanisevic et Goran Prpic, Monica Seles s'est toujours refusée de se prononcer sur le conflit en ex-Yougoslavie.

Seles menait 6-4, 4-3 contre la Bulgare Magdalena Maleeva devant 7000 spectateurs en quart de finale du tournoi de Hambourg quand elle a été attaquée. Elle faisait sa rentrée à Hambourg après neuf semaines d'arrêt à cause d'une infection virale.

Oilers et Canucks victorieux



PHOTO S PC

LOS ANGELES ET VANCOUVER s'affronteront en finale de la section Smythe la semaine prochaine. Jeudi soir, Wayne Gretzky (à gauche) et les Kings de Los Angeles ont éliminé les Flames de Calgary en six matchs à la suite d'un gain de 9-6. Sergio Momesso (à droite) et les Canucks de Vancouver ont aussi fait le coup aux Jets de Winnipeg, remportant une victoire de 4-3 en prolongation. Une seule demi-finale de section, la Norris, nécessitera un septième match, ce soir. Il opposera les Maple Leafs de Toronto et les Red Wings à Detroit.

Un sport à l'abri de l'inflation

La nouvelle ligue de basket professionnel canadien sur des assises solides

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Michael Jordan, l'aîlier des Bulls de Chicago, est la toupie, le Marsupial du basketball. Cet athlète chauve est un élégant, un artiste. Michael Jordan est aimé. Il est extrêmement populaire. Il gagne donc, ce n'est pas un mal, beaucoup de dollars. En fait, ce qu'il encaisse par année dépasse, et dépassera pendant encore longtemps, tout le capital qui va circuler au sein du nouveau circuit canadien de basketball, soit la Ligue nationale de basketball (LNB).

Aujourd'hui, c'est la fête des travailleurs, mais c'est également le baptême de la LNB. Ce soir à 18h30, les Breakers de Cape Breton affronteront en effet les Windjammers de Halifax. Demain, les Dragons de Montréal feront la lutte aux Skyhawks de Hamilton pendant que le Slam de Saskatoon croquera le fer avec le Thunder de Winnipeg. Les soixante basketteurs qui vont se disputer un ballon de 20 onces gagneront chacun 15 000\$ en moyenne pour toute la saison.

Histoire de ne pas connaître les pressions inflationnistes qui affectent présentement bien des circuits professionnels nord-américains, les six propriétaires des équipes constituant la LNB ont décidé de donner le coup d'envoi de cette première percée canadienne dans le basket professionnel en fixant à 150 000\$ la masse salariale maximale de chaque club.

En fait, en matière de politique salariale la LNB a décidé d'appliquer le modèle qui prévalait au sein de la World Basketball League (WBL), qui l'an dernier a fait faillite, et qui prévoyait toujours au sein de la Continental Basketball Association (CBA).

Principaux actionnaires des Dragons de Montréal, M. François Tremblay, qui incidemment agit en tant que président, et M. Pierre Nadeau, ont soutenu lors d'un entretien que cette masse salariale serait suffisante à garantir une calibre de jeu de qualité. A cause de quoi? Du bassin de joueurs disponibles.

«A chaque année, explique Tremblay, il sort des centaines d'athlètes

des universités américaines qui ne désirent qu'une chose: jouer pour une équipe professionnelle avant de poursuivre une carrière sous d'autres cieux.» Selon les statistiques fournies par M. Robert Comeau, le directeur de la Fédération québécoise de basketball, «les 300 universités américaines ayant un programme de première division forment 1200 joueurs par année».

De ce bassin, «la NBA en garde une soixantaine et laisse sur la touche de très bons talents. Certains d'entre eux vont en Europe, mais là-bas, et contrairement à la LNB, ils limitent à deux ou trois le nombre d'Américains pouvant évoluer pour telle ou telle ville. Qu'on puisse avoir du basket de qualité à Montréal, ne fait aucun doute dans mon esprit.»

Ni, on s'en doute, dans celui du président des Dragons.

«Si la WBL a fait faillite, c'est par-



National Basketball League

Les 10 joueurs des Dragons

Dans le cadre de leur première saison, les Dragons de Montréal disputeront 40 parties dont 20 évidem-

ment à l'Aréna de Verdun. La capacité de cette enceinte est de 6000 sièges. Coût des billets? 55 pour les 14 ans et moins, 10 à 35\$ pour les autres tranches d'âge.

L'entraîneur des Dragons s'appelle Eric Dennis. Il a 32 ans; il vient de Floride. Hier, il a dévoilé l'identité des 10 joueurs, dont deux Montréalais, qui ont réussi cet examen de passage qu'est le camp d'entraînement en soulignant qu'il attend beaucoup d'Alfredrick Hughes. Repêché en première ronde en 1985 par l'excellente équipe des Spurs de San Antonio, avec lesquels il a disputé 65 parties, Hughes est un ailier de 6'5. Il a 30 ans.

Diplômé de l'Université du Missouri, David Robinson agit comme son homologue des Spurs de San Antonio en tant que centre de l'équipe. Il mesure 6'10; il a 23 ans. Ailier de 6'8, Reggie Cross affiche une carte de route intéressante. Il a été repêché par les 76ers de Philadelphie avant de jouer dans la CBA où il a enregistré une bonne moyenne de

16,7 points par match et 9,7 rebonds. Les deux joueurs originaires de Montréal sont Dwight Walton, un ailier de 6'5 ayant évolué au sein de l'équipe canadienne pendant six ans. Ce diplômé de l'Université Florida Tech a été repêché en première ronde par Oklahoma City en 1991. L'autre Montréalais, Wayne Wearwood, a participé aux Jeux olympiques de Séoul, en 1988. Cet ailier de 6'8 a été membre d'une équipe grecque de première division. Il est diplômé de West Virginia.

Choisi par le Miami Heat en 1991, George Ackles a joué pour l'excellente équipe universitaire du Nevada, soit les Runnin' Rebels de Las Vegas. Il a 25 ans et mesure 6'9. Daimon Sweet, 23 ans, a perfectionné son style à l'Université Notre Dame avant de se retrouver à Fort Wayne. Derral Dumais agit en tant que centre no 2, il fait 6'9, alors que Eldridge Recasner et Corey Gaines tenteront de se tailler leur place au sein de l'équipe des partants. De ces derniers on sait peu de choses car ils viennent juste de débarquer à Montréal.

Serge Truffaut

Les Russes éliminent le Canada

Munich (AFP et AP) — Les espoirs canadiens de remporter un premier championnat mondial de hockey sur glace se sont estompés hier quand les Russes ont inscrit quatre buts sans riposte en deuxième période dans un gain de 7-4.

Il s'agissait de la première défaite des Canadiens à Munich et relègue la meilleure équipe du tournoi, selon les observateurs, dans un match pour la médaille de bronze, demain, face à la République Tchèque, vaincue par les Suédois.

Le Canada présentait la meilleure fiche défensive des Mondiaux. Le gardien Bill Ranford, intraitable au cours des précédentes rencontres, a connu sa pire sortie à Munich. Il a été remplacé par Ron Tugnutt en troisième, mais le sort des Canadiens était déjà connu.

Shayne Corson, avec deux buts, Dave Manson et Eric Lindros ont marqué pour les perdants.

Le Canada n'a pas remporté le titre mondial depuis 1961.

La Suède jouera demain la finale du Championnat du monde, dont elle détient le titre depuis deux ans. Au terme d'une rencontre de très haut niveau, elle s'est logiquement imposée face à la République Tchèque. Mais le suspense a duré longtemps.

Les joueurs scandinaves faisaient peser d'entrée une très forte pression sur leurs adversaires. Pris à la gorge, les Tchèques encaissaient un premier but superbe par Berglund à la deuxième minute et n'émergèrent qu'au milieu de la première période. Ils profitaient alors d'une supériorité numérique pour égaliser par Dolezal. Retrouvant leurs marques, ils renversèrent même la situation par Toupal, exploitant un rebond sur le gardien Soederstroem à la 15e minute.

Le match se poursuivait sur un rythme très élevé lors du deuxième tiers-temps. La Suède égalisait par Dahlen et, à force d'être bousculés, les Tchèques paraissaient bien prêts du point de rupture.

Renberg donnait l'avantage à la Suède au début de la troisième période. Le sort du match semblait être scellé mais, à 48 secondes de la fin, Kaldec (le gardien Briza étant sorti pour créer le surnombre) arrachait le droit de disputer la prolongation. Celle-ci tournait à l'avantage des Suédois qui marquaient le but victorieux par Rundqvist.

ce qu'elle était composée par bien des villes américaines. Autrement dit, elles étaient en compétition avec la NBA et la CBA. Il faut noter que les villes canadiennes qui étaient dans la WBL et qui se retrouvent dans la LNB étaient rentables.» Quelles sont ces villes? Halifax, Hamilton, Saskatoon et Winnipeg.

Et Montréal? Les Dragons ont hérité, en quelque sorte, de l'équipe de Dayton, dans l'Ohio, qui a gagné deux championnats de la WBL. Pour qu'elle soit rentable, il faudra que l'assistance aux matchs qui seront présentés à l'Aréna de Verdun, soit de 3000 personnes. Cette enceinte sportive peut accueillir 6000 personnes.

Evidemment, avant de se lancer dans cette aventure nos deux actionnaires ont réalisé une étude de marché. Une analyse qui indique que 75% des amateurs montréalais de basket sont anglophones, qu'ils sont jeunes, qu'ils écoutent beaucoup plus les stations de radio FM que les radios AM qui sont «les postes du hockey et du baseball», souligne Tremblay.

Forts de cette étude de marché, le duo Tremblay-Nadeau a frappé à la porte de commanditaires potentiels afin de favoriser l'atteinte des objectifs financiers qui stipulent qu'il faudra réaliser un revenu brut de 1 million\$ lors de la première année dans l'espoir de dégager un surplus de 51 000\$. Quels sont ces commanditaires? Humpty Dumpty, le Mouvement Desjardins, The Gazette, CKOI FM, CHOM FM, Thrifty etc... Molson!

Cette brasserie a coiffé au poteau deux micro-brasseries montréalaises qui, en manque de véhicule publicitaire, souhaitaient ardemment accoler leurs logos à celui des Dragons. De fait, au lieu de s'arroger de la Sainte-Ambroise ou de la Boréale ou, encore, de la Belle Gueule, faudra se taper de la Miller à la mode Molson.

Qui sera la toupie des Dragons? On parie qu'Alfredrick Hughes, repêché par les Spurs de San Antonio il y a huit ans, saura sauter, courir et diriger l'attaque de l'équipe.

HOCKEY

HIER

Aucun match

LIGUE NATIONALE
Finale de section (4 de 7)
Conférence Prince-de-Galles
Section Adams

Demain Buffalo à Montréal, 19h30. Mardi Buffalo à Montréal, 19h30. Jeudi Montréal à Buffalo, 19h30. Samedi Montréal à Buffalo, 19h30.	Si nécessaire: Lundi, 10 mai Buffalo à Montréal, 19h30. Mercredi, 12 mai Montréal à Buffalo, 19h30. Vendredi, 14 mai Buffalo à Montréal, 19h30.
--	---

Section Patrick

Demain Islanders à Pittsburgh, 13h. Mardi Islanders à Pittsburgh, 19h30. Jeudi Pittsburgh à Islanders, 19h30.	Samedi Pittsburgh à Islanders, 19h30. Si nécessaire: Lundi, 10 mai Islanders à Pittsburgh, 19h30. Mercredi, 12 mai Pittsburgh à Islanders, 19h30. Vendredi, 14 mai Islanders à Pittsburgh, 19h30.
--	---

Demi-finales de section (4 de 7)
Conférence Clarence Campbell
Section Norris

Dimanche, 18 avril St. Louis 4, Chicago 3 Lundi, 19 avril Toronto 3, Detroit 6 Mercredi, 21 avril St. Louis 2, Chicago 0 Toronto 2, Detroit 6 Vendredi, 23 avril Chicago 0, St. Louis 3 Detroit 2, Toronto 4	Dimanche, 18 avril Chicago 3, St. Louis 4 (St. Louis gagne 4-0) Toronto 3, Detroit 2 Mardi Toronto 5, Detroit 4 (P) Jeudi Detroit 7, Toronto 3 (La série est égale 303) Ce soir Toronto à Detroit
---	---

Section Smythe

Dimanche, 18 avril Los Angeles 6, Calgary 3 Lundi, 19 avril Winnipeg 2, Vancouver 4 Mercredi, 21 avril Winnipeg 2, Vancouver 3 Los Angeles 4, Calgary 9 Vendredi, 23 avril Vancouver 4, Winnipeg 5 Los Angeles 2, Calgary 5	Dimanche, 18 avril Vancouver 3, Winnipeg 1 Los Angeles 3, Calgary 1 Mardi Winnipeg 4, Vancouver 3 Los Angeles 9, Calgary 4 Jeudi Winnipeg 3, Vancouver 4 (P) (Vancouver gagne 4-2) Los Angeles 9, Calgary 6 (Los Angeles gagne 4-2)
--	---

BASEBALL

HIER

LIGUE NATIONALE

Colorado en Floride

Chicago à Cincinnati

St. Louis à Atlanta

Pittsburgh à Houston

New York à San Diego

Philadelphie à Los Angeles

Montréal à San Francisco

LIGUE AMÉRICAINNE

Minnesota à Detroit

Oakland à Cleveland

Seattle à New York

Kansas City à Baltimore

Californie à Boston

Toronto à Chicago

Milwaukee au Texas

LIGUE NATIONALE

Jeudi

Montréal 7 LA 3

St. Louis 5 Colorado 2

Philadelphie 5 SD 3

SF 10 New York 5

Pittsburgh à Cincinnati, pluie

Floride 6 Atlanta 5

Houston 5 Chicago 4

Aujourd'hui

St. Louis (Magrane 1-2) à

Atlanta (Smoltz 2-2),

13h05

Chicago (Harkey 3-0) à

Cincinnati (Rijo 2-1),

14h15

Montréal (Jones 4-0) à

San Francisco (Brantley

1-1), 16h05

Colorado (Drabek 2-3),

19h05

Pittsburgh (Tomlin 1-1)

à Houston (Drabek 2-3),

20h05 p.m.

Philadelphie (Rivera 1-1)

à Los Angeles (Candiotti

0-3), 22h05

New York (Schourek 1-

2) à San Diego (Taylor

0-1), 22h05

LIGUE AMÉRICAINNE

Jeudi

Toronto 8, Kansas City 0

Chicago 7, Milwaukee 4

Baltimore 11, Minnesota 0

Detroit 3, Texas 1

Aujourd'hui

Milwaukee (Bones 1-1)

au Texas (Leferts 1-4),

13h05

Californie (Sanderson 3-

0) à Boston (Clemens 3-

1), 13h05

Minnesota (Tapani 0-3) à

Detroit (Bolton 1-0),

13h05

Seattle (R. Johnson 3-1)

à New York (M. Witt 0-

0), 13h30

Oakland (S. Davis 0-3) à

Cleveland (Mesa 1-1),

13h35

Toronto (Morris 1-3) à

Chicago (Alvarez 1-0),

19h05

Kansas City (Gubicza 0-

3) à Baltimore

(Valenzuela 0-2), 19h05

LIGUE NATIONALE

Section Est

G P Moy. Diff.

Philadelphia 16 5 .762 —

Montréal 13 9 .591 3 1/2

St. Louis 13 9 .591 3 1/2

Pittsburgh 11 10 .524 5

Chicago 10 11 .476 6

Floride 10 12 .455 6 1/2

New York 8 12 .400 7 1/2

Section Ouest

Houston 13 8 .619 —

San Francisco 14 9 .609 —

Atlanta 11 13 .458 3 1/2

San Diego 9 12 .429 4

Cincinnati 8 13 .381 5

Los Angeles 8 14 .364 5 1/2

Colorado 7 14 .333 6

Section Ouest

G P Moy. Diff.

Detroit 14 7 .667 —

Toronto 13 9 .591 1 1/2

Boston 12 9 .571 2

New York 11 9 .550 2 1/2

Milwaukee 8 11 .421 5

Baltimore 7 13 .350 6 1/2

Cleveland 7 14 .333 7

Section Ouest

G P Moy. Diff.

Californie 13 5 .722 —

Chicago 12 9 .571 2